



**Restorative
Justice Week 2015
November 15-22**

**Semaine de la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22**

**Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22**

**Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22**



RESTORATIVE JUSTICE

Restorative justice (RJ) is a philosophy that views crime and conflict principally as harm done to people and relationships.

RJ is a non-adversarial, non-retributive approach to justice that emphasizes healing in victims, the meaningful accountability of offenders, and the involvement of citizens in creating healthier, safer communities.

RJ is about giving all parties involved in a conflict the opportunity to take an active role in a safe and respectful process that allows for open dialogue between the victim, the offender, and the community.

- RJ provides victims with an opportunity to tell their story, address the harm caused, and find answers to questions that are important to them.
- RJ provides offenders with an opportunity to take responsibility for their actions and to be held accountable by those they harmed.
- RJ empowers communities to gain a better understanding of the root causes of crime and allow the community to express and reduce its fears.

Principles and Values of Restorative Justice

Recognition of Harm
Inclusion
Accountability
Dialogue
Truth
Voluntary Participation
Safety
Choice
Holism
Humanism
Reparation

JUSTICE RÉPARATRICE

La justice réparatrice (JR) est une philosophie qui considère les crimes et les conflits surtout comme des torts causés aux personnes et aux relations.

La JR est une approche non conflictuelle et non rétributive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, pour créer des collectivités plus saines et sûres.

La JR offre à toutes les parties d'un conflit l'occasion de jouer un rôle actif dans le cadre d'un processus sur et respectueux qui permet un dialogue ouvert entre la victime, le délinquant et la collectivité.

- La JR permet aux victimes de raconter leur histoire, d'obtenir réparation pour le tort qu'elles ont subi et de trouver des réponses à des questions qui sont importantes pour elles.
- La JR permet aux délinquants d'assumer la responsabilité de leurs actes et de reconnaître les torts qu'ils ont causés.
- La JR permet non seulement aux collectivités de mieux comprendre les causes profondes de la criminalité, mais aussi d'exprimer et d'atténuer leurs craintes.

Principes et valeurs de la justice réparatrice

Reconnaissance d'un tort causé
Inclusion
Responsabilisation
Dialogue
Vérité
Participation volontaire
Sécurité
Choix
Holisme
Humanisme
Réparation



THE GOVERNOR GENERAL · LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Each year, Restorative Justice Week gives us the opportunity to learn more about, promote and celebrate an innovative approach that is having a significant impact on communities across Canada and around the world.

For over 20 years, the vision and values of restorative justice have been helping to meet the needs of both the victims and the perpetrators of wrongdoings. In a spirit of collaboration and mutual understanding between all parties, various initiatives and services are making offenders more aware of the direct and indirect impacts that their actions have on others and society.

With accountability and dialogue in place, victims are able to work through the emotional upheaval associated with an overwhelming occurrence as relationships within the community are strengthened. I believe that restorative justice is playing a role in building a smarter, more caring world.

May this week's activities prove most enriching for one and all.

David Johnston

2015



THE GOVERNOR GENERAL · LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Chaque année, la Semaine de la justice réparatrice est l'occasion d'en apprendre davantage, de promouvoir et de célébrer une approche novatrice dont l'impact communautaire est important partout au Canada et à l'étranger.

Depuis plus de 20 ans, la vision et les valeurs de la justice réparatrice contribuent à répondre aux besoins de personnes ayant subi ou commis des actes répréhensibles. En établissant un esprit de collaboration et de compréhension mutuel entre les parties impliquées, diverses initiatives et services aident les offenseurs à réaliser l'impact direct ou indirect de leur acte sur des personnes et la société.

La responsabilisation et le dialogue ainsi établis permettent aux victimes de se libérer des symptômes émotionnels liés à un événement bouleversant tout en affermissant les relations au sein des collectivités. À mes yeux, la justice réparatrice contribue à édifier un monde plus averti et bienveillant.

Je souhaite à toutes et à tous des activités enrichissantes.

David Johnston

2015

**Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22**

**Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22**



Author Biographies

Ali Gohar is the founder of Just Peace Initiatives (www.justpeaceint.org). He co-authored "The Little Book of Restorative Justice" in Pak-Afghan context, was instrumental in the development of a peace story and song, "In your song, I hear my voice", sung in twenty languages, and has written numerous articles and plays about peace, restorative justice and Jirga. Ali is also a host and resource person to local and international radio and television channels and numerous UN Agencies. In 2015 he received the first Centre for Justice and Peacekeeping Alumni Award for Outstanding Service.

Barb Toews and Deanna Van Buren are co-creators of Designing Justice + Designing Spaces (DJ+DS), an initiative dedicated to designing justice spaces inspired by restorative justice values. Deanna is an architect and founding principal at FOURM design studio, a design firm specializing in creating spaces for restorative justice and peacemaking. Barb is an experienced restorative justice practitioner/educator and is Assistant Professor of criminal justice at the University of Washington Tacoma. Visit the DJ+DS website for more information, www.designingjustice.com.

Judge Barry D. Stuart Ret LLB, LLM, LLD [hon]. For over 40 years, Barry has focused on the dynamics of building collaborative partnerships. This work constructively engages the energy in conflict to create safe productive environments for participants to generate sustainable relationships and outcomes. He has worked on these challenges as a lawyer, professor, judge, negotiator, mediator, circle keeper, and consultant. Barry has received national and international awards for his writings and work on turning conflict into constructive opportunities. [Peacemaking Circles: From Crime to Community; Building Consensus for a Sustainable Future: Putting Principles into Practice.]

Brenda Morrison is the Director of the Centre for Restorative Justice and an Associate Professor in the School of Criminology at Simon Fraser University. She is a social psychologist with field experience in outdoor education, government administration and restorative justice. Her teaching and research interests include transformative and restorative justice, responsive regulation, school violence and safety, conflict and cooperation, shame-management and social identity, the self and self-interest. She is a board member for the North Shore Restorative Justice Society.

Jennifer Llewellyn is the Viscount Bennett Professor of Law at the Schulich School of Law at Dalhousie University in Halifax, Nova Scotia. She has published extensively on the theory and practice of a restorative approach in both transitional contexts and established democracies. She advises and supports a number of projects and programs using a restorative approach in Nova Scotia and internationally. She facilitated the design process for a restorative public inquiry into the Home for Colored Children.

Kate Johnson served as Chaplain to Pittsburgh Minimum Security Institution where she implemented the victim impact curriculum. Kate holds a Master of Divinity with concentration in Restorative Justice from the Queen's School of Religion and a Bachelor of Social Work from Lakehead University. She has been interviewed for several CBC programs and print media about her work in federal corrections. Kate now serves as Inter-faith Chaplain to Queen's University. She continues to advocate for equity and justice.

Louis LeBlanc was Military Chaplain with the Canadian Forces. He accompanied the troops in the Kosovo War in 1999, in Bosnia-Herzegovina in 2001-2002 and in Afghanistan in 2005. Now, as Quebec Regional Chaplain for the Correctional Service of Canada, he pursues his passion making sure people under mandate within Quebec federal institutions and on Parole in the community have access to the religious and spiritual services they are entitled to receive according to the Charter of Rights and Freedom.

Ross London, J.D. Ph.D. is a former public defender, prosecutor and criminal court judge in New Jersey, USA and is currently is a professor of criminal justice at Berkeley College in New York City. To send comments regarding this article, please contact Dr. London at rdl@berkeleycollege.edu.

Steve Sullivan has been advocating for victims for almost 20 years and served as Canada's first Federal Ombudsman for Victims of Crime. He has testified before numerous Parliamentary Committees on victims' rights, justice reform and public safety issues and has conducted training for provincial and federal victim services. He is currently the Executive Director of Ottawa Victim Services and a Part-Time Professor at Algonquin College.

**Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22**

**Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22**



Biographies des auteurs

Ali Gohar est le fondateur de Just Peace Initiatives (www.justpeaceint.org). Il a corédigé « The Little Book of Restorative Justice » en contexte afghano-pakistanaï, a joué un rôle essentiel dans la création d'une histoire et une chanson sur la paix, « In your song, I hear my voice », et a écrit de nombreux articles et pièces de théâtre à propos de la paix, la justice réparatrice (JR) et la Jirga. Ali est aussi un hôte et une personne-ressource pour des stations de radio et de télévision locales et internationales et de nombreuses agences de l'ONU. En 2015, il a été le premier lauréat du prix de diplômé émérite pour services distingués du Centre for Justice and Peacekeeping.

Barb Toews et Deanna Van Buren sont cocréatrices de Designing Justice + Designing Spaces (DJ+DS), une initiative vouée à la conception de locaux inspirée des valeurs de la JR. Deanna est architecte et directrice fondatrice au studio de design FOURM, une entreprise spécialisée dans la conception de locaux pour les besoins de la JR et de la conciliation. Barb est une intervenante et éducatrice d'expérience dans le domaine de la JR et elle est professeure adjointe de justice pénale à l'Université de Washington Tacoma. Visitez le site Web de l'entreprise à l'adresse : www.designingjustice.com.

L'honorable **Barry D. Stuart**, LL.B., LL.M., LL.D., est un juge à la retraite. Pendant plus de 40 ans, Barry s'est consacré à la création de partenariats de collaboration. Ce travail utilise l'énergie investie dans les conflits de manière constructive afin de créer un environnement sûr et productif qui permet aux participants de générer des relations et résultats durables. Il a travaillé pour relever ces défis à titre d'avocat, de professeur, de juge, de négociateur, de médiateur, de gardien de cercle et de consultant. Barry a reçu des prix nationaux et internationaux pour ses écrits et son travail visant à transformer les conflits en des possibilités constructives.

Brenda Morrison est codirectrice du centre de JR et professeure adjointe à l'école de criminologie de l'Université Simon Fraser. Elle est psychologue sociale et a de l'expérience sur le terrain dans l'enseignement en plein air, l'administration gouvernementale et la JR. Ses domaines d'enseignement et de recherche comprennent la JR et transformatrice, la réglementation adaptée, la violence et la sécurité en milieu scolaire, les conflits et la collaboration, la maîtrise de la honte et l'identité sociale, le soi et l'intérêt personnel. Elle est membre du conseil de la North Shore Restorative Justice Society.

Jennifer Llewellyn est professeure de droit Viscount Bennett à la Schulich School of Law à l'Université Dalhousie, à Halifax (Nouvelle-Écosse). Elle a écrit de nombreux articles sur la théorie et la pratique de la JR dans des contextes de transition et dans des démocraties établies. Elle donne des conseils et appuie un certain nombre de projets et de programmes de JR en Nouvelle-Écosse et à l'échelle internationale. Elle a contribué au processus de conception d'une enquête publique axée sur la JR sur le pensionnat pour enfants de couleur.

Kate Johnson a servi à titre d'aumônière à l'Établissement à sécurité minimale Pittsburgh, où elle a mis en œuvre le programme sur les conséquences pour les victimes. Kate détient une maîtrise en théologie avec spécialisation en JR de la Queen's School of Religion et un baccalauréat en travail social de l'Université Lakehead. Elle a donné des entrevues à plusieurs programmes de la chaîne CBC et presse écrite au sujet de son travail dans les services correctionnels fédéraux. Kate est actuellement aumônière interconfessionnelle à l'Université Queen's. Elle continue de défendre les valeurs de l'équité et de la justice.

Louis LeBlanc était aumônier militaire dans les Forces canadiennes et a accompagné les troupes pour la guerre du Kosovo en 1999, en Bosnie-Herzégovine en 2001-02 et en Afghanistan en 2005. Aujourd'hui, en tant qu'aumônier régional du Québec pour le Service correctionnel du Canada, il s'assure que les personnes incarcérées dans les établissements fédéraux au Québec et les libérés conditionnels dans la collectivité ont accès aux services religieux et spirituels auxquels ils ont droit en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Ross London, J.D. Ph.D., est un ancien défenseur public des droits, procureur et juge du tribunal pénal à New Jersey, aux É.-U., et est actuellement professeur de justice pénale au Berkeley College, à New York. Pour envoyer des commentaires au sujet de cet article, veuillez communiquer avec Ross London à l'adresse rdl@berkeleycollege.edu.

Steve Sullivan s'est porté à la défense des victimes pendant presque 20 ans et il a été le premier ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels au Canada. Il a témoigné devant de nombreux comités parlementaires sur les droits des victimes, la réforme du système de justice et la sécurité publique, et a offert des formations aux services aux victimes provinciaux et fédéraux. À présent, il est directeur général des Services aux victimes d'Ottawa et professeur à temps partiel au Collège Algonquin.

Our Healing Journey

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



My son's father died of a brain hemorrhage after a severe beating. Our son was 15 years old at the time – a bright light dimmed by the devastation of his father's death.

Last year my son and I sat across from the offender serving a 10-year sentence for 2nd degree murder.

I first heard about the Restorative Opportunities victim-offender mediation program from an inmate serving a life sentence who had participated in his own mediation.

As I was considering mediation, I sought out the offender's uncle who had appeared as an advocate at the sentencing hearing. We talked for a while and it became clear that everyone affected needed healing in one way or another and the uncle agreed that mediation with his nephew was a good idea.

Over the years, my son had refused to go for counselling. "What's the point in talking about it with some stranger, mom?" I thought talking about it with the offender might be the answer to his question. After months of refusing, my son finally agreed to mediation.

At the mediation table, I started by telling the offender that we were there to see his eyes and to see his heart. Then I read aloud from the sentencing transcript why the judge gave him the sentence he did. I told the offender that I thought it was fair.

I also read out this statement from the offender: "I would hope that one day they could understand that I wish that this did not happen and I wish I could take it back. I wish there could be a way to show them I am sorry".

Victim offender mediation was certainly the way. Hopefully he would show my son how sorry he was.

The offender made eye contact with us and then spoke softly and bravely from his heart. His apologies were very sincere. He himself was clearly so wounded, so deeply sorry and so surprisingly humble. The offender said he's "learning to think right and to act right" and is learning how to become a healthier man.

My son was courageous, respectful and open. He confronted the offender cautiously and asked only a few questions. In just those few hours, he moved from his place of rage to understanding and from there to empathy.

We thanked the offender for his heartfelt apologies and then we just paused to breathe. The mediator said it took courage for us to face each other in this way, and it did. Finally we all started to relax.

We then spoke of the loss of my son's dad in an intimate and meaningful way. The offender told my son again how sorry he was, especially because he was responsible for it.

We talked about unrealized milestones, regret, addiction, and broken families. And last but not least, we talked about restoration.

The offender told us he's been knitting scarves for Chilcotin school children in one of his occupational therapy programs. He smiled when he told us how good it feels to help those kids.

He agreed to make one for me – a symbolic offering, and the only thing available to him to offer. [The offender has since written to tell me he's working on buying the yarn so he can get started on my scarf.]

As we came to the end of our mediation, I asked the offender if I could come over to give him a hug from his uncle. He said sure, grinned and got to his feet right away.

As we hugged I was able to tell him that I could finally forgive him and that while we'll never forget the person he took from us, I hoped that he too could forgive himself in some measure and move forward to become the healthier man he wants to be.

He apologized one more time, right into my eyes, and said again that he won't ever forget what he did, and that he never wants to hurt anyone ever again.

As a result of talking it through with the offender, I am free from my own feelings of fear and anger about my ex-husband's senseless death.

I'm told that a month after our mediation, the offender, for the first time in his incarcerated life, asked for additional help from the counsellors and therapists available to him. It seems he now continues his inner work and his programs with renewed interest and purpose.

As for my son, the unbearable weight of his father's death has started to lift, and with it, some of the defiance and depression he's been nursing for a number of years.

He now has more energy and interest in life. He is reconnecting with people and sports. His bright, personable self is re-emerging and he's looking toward the future and making some plans.

So while we too wish that he could take it all back, we finally have peace in our loss. Meeting with the offender has certainly filled the holes in our souls – and I'm ever so grateful he agreed to it.

Register for the
National Restorative
Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Notre démarche de guérison

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Le père de mon fils est décédé d'une hémorragie cérébrale après avoir été violemment battu. Notre fils avait 15 ans à l'époque. L'étincelle qui illuminait son regard s'est éteinte. Il était dévasté.

L'année dernière, mon fils et moi nous sommes entretenus avec l'homme qui a tué son père et qui purge depuis une peine d'emprisonnement de dix ans pour meurtre au second degré.

La première fois que j'ai entendu parler du programme Possibilités de justice réparatrice et des services de médiation entre victimes et délinquants, c'est auprès d'un détenu qui purgeait une peine d'emprisonnement à perpétuité et qui avait participé à une médiation du genre avec sa victime.

Songeant à recourir à la médiation, j'ai communiqué avec l'oncle du délinquant. Il était venu défendre les intérêts de son neveu lors de l'audience de détermination de la peine. Nous avons discuté et il est devenu évident pour moi que tous ceux qui étaient affectés avaient besoin de d'une forme de guérison, quelle qu'elle soit. L'oncle a convenu que la médiation avec son neveu était une bonne idée.

Pendant des années, mon fils a refusé d'aller consulter. « Ça sert à quoi de parler de ça avec un étranger, maman? », me répondait-il. Je me suis dit que d'en parler directement avec le délinquant serait peut-être la réponse à sa question. Après des mois de refus, mon fils a finalement accepté d'aller en médiation.

À la table de médiation, j'ai affirmé au délinquant que nous étions présents pour voir ses yeux et écouter son cœur. J'ai ensuite lu à voix haute le passage de la transcription du prononcé de la peine où le juge explique ce qui l'a motivé à lui imposer la peine qu'il a reçue. J'ai déclaré au délinquant que je trouvais cela juste.

J'ai également lu cet énoncé du délinquant : « J'espère un jour qu'ils pourront comprendre que je souhaite que cela ne se soit jamais produit et que j'aimerais pouvoir retourner en arrière effacer ce que j'ai fait. J'aimerais qu'il y ait une façon de leur montrer mes excuses. »

La médiation entre victimes et délinquant était certainement la façon d'y arriver. J'espérais qu'il montre à mon fils à quel point il était désolé.

Il nous a regardés, puis a laissé parler son cœur calmement et courageusement. Ses excuses étaient très sincères. Il est évident qu'il était lui-même profondément blessé et désolé. Et étonnamment, très humble. Il a déclaré qu'il « apprenait à réfléchir avant d'agir et à se comporter convenablement » et à devenir un homme plus équilibré.

Mon fils s'est montré courageux, respectueux et ouvert. Il a questionné le délinquant avec prudence n'a demandé que quelques questions. En quelques heures à peine, la rage a fait place à la compréhension, puis à l'empathie.

Nous avons remercié le délinquant de la sincérité de ses excuses puis nous avons marqué une pause pour reprendre notre souffle. Le médiateur nous a dit qu'il fallait du courage pour nous entretenir de la sorte. Et effectivement, il en fallait du courage. Nous avons finalement tous commencé à nous sentir plus détendus.

Nous avons discuté de la perte du père de mon fils, et nous l'avons fait dans l'intimité et l'authenticité. Le délinquant a encore dit à mon fils à quel point il était désolé, surtout parce qu'il était responsable de cette perte.

Nous avons discuté des étapes qui ne seront pas franchies, des regrets, de la dépendance et des familles brisées. Enfin, et surtout, nous avons discuté de réparation.

Le délinquant nous a révélé qu'il tricotait des foulards pour des enfants d'une école du Chilcotin dans le cadre d'un de ses programmes d'ergothérapie. Il avait le sourire aux lèvres lorsqu'il nous a raconté à quel point il se sentait heureux d'aider ces enfants.

Il a accepté de tricoter un foulard pour moi. Un geste symbolique, et la seule chose dont il disposait qu'il pouvait m'offrir. [Le délinquant m'a depuis écrit, m'informant qu'il travaillait à se procurer de la laine pour pouvoir commencer à tricoter mon foulard.]

Aux termes de notre médiation, j'ai demandé au délinquant si je pouvais lui faire une accolade de la part de son oncle. Il a acquiescé, a affiché un large sourire et s'est aussitôt levé.

Pendant notre accolade, j'ai pu lui dire que je pouvais enfin lui pardonner et que même si nous n'allions jamais oublier la personne qu'il nous avait enlevée, j'espérais qu'il puisse se pardonner à lui-même dans une certaine mesure et qu'il puisse devenir l'homme équilibré qu'il souhaitait être.

Il s'est excusé encore une fois en me regardant droit dans les yeux, et il m'a répété qu'il n'oublierait jamais son geste et qu'il ne referait plus mal à personne.

L'entretien que j'ai eu avec lui m'a libérée de la peur et de la colère que j'éprouvais à l'égard du décès insensé de mon ex-mari.

On m'a rapporté qu'un mois après notre médiation, le délinquant a demandé l'aide de conseillers et de thérapeutes. Il s'agissait de sa première demande du genre depuis son incarcération. Il semble qu'il continue son cheminement intérieur et qu'il suive ses programmes avec une motivation et un intérêt renouvelés.

Quant à mon fils, le poids insupportable qu'il avait sur les épaules depuis le décès de son père a commencé à s'alléger, tout comme ont commencé à s'atténuer le mépris et l'état dépressif qui le faisaient souffrir depuis des années.

Il a maintenant plus d'énergie et a retrouvé le goût de vivre. Il s'est rapproché des gens et s'est remis à faire du sport. Son caractère allumé et affable refait surface, il est tourné vers l'avenir et se fait des projets.

Nous aimerions nous aussi que le délinquant puisse effacer ce que qu'il a fait, mais nous avons malgré tout réussi à trouver la paix. Notre rencontre avec lui a très certainement guéri nos âmes meurtries. Je lui serai à jamais reconnaissante d'avoir accepté que l'on se rencontre.

From Jirga to Reconciliation Committees

by Ali Gohar

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Jirga is an ancient tradition in Pakistan where respected and wise elders resolve conflicts through a process of open community discussion. The process is best described as a strategic verbal exchange between two or more people to address an issue. Different opinions can be expressed by community members within the Jirga process but the final verdict rests with the elders. Their decisions are unanimous and must be acceptable to all. Those who don't respect the decisions of the Jirga are punished.

Jirga is a common practice in the provinces of Khyber Pukhtoonkhawa and Baluchistan and the Pukhtoon belt of Afghanistan. Local scholars claim that Jirga is better than modern democracy because its decisions are acceptable to all while in the democratic system, opposing parties stand on their opinions to the end.

Still, the process is mostly male-dominated and admittedly operates without formal checks and balances. Jirga will have to re-invent itself if it wants to survive the challenges of the modern world. In order to be taken seriously, Jirga needs to bridge the gap between tradition and more modern systems. I believe that incorporating a restorative justice approach into the Jirga process can accomplish just that.

In 2003, Just Peace Initiatives (JPI) organized an international conference on restorative justice with the Federal Investigating Agency of Pakistan. Distinguished scholars from all over the world were invited, along with local intellectuals, to shed light on the implementation of restorative justice in the local context. All presentations were compiled in a book and widely distributed within and outside Pakistan.

With the financial assistance of the United States Institute of Peace and Eastern Mennonite University, JPI also conducted eighteen months of research on the use of Jirga in parts of Pakistan and Afghanistan. The research was published in a book: *Towards Understanding Pukhtoon Jirga*. The *Little Book of Restorative Justice*, authored by Professor Howard Zehr, was also modified to fit the local context and was widely distributed free of cost.

In 2008, with financial assistance from The Asia Foundation and the Australian Embassy, JPI and Khyber Pukhtoonkhawa Police established Muslahathi ("reconciliation") committees (MC) in two district police stations. Police and Jirga elders were trained in modern conflict transformation methods including restorative justice. The intention was to incorporate these methods into their decision-making processes in order to avoid human rights violations, and minimize the use of harsh punishment.

These trial committees were very successful, resolving cases from minor offences to serious crimes. Today, almost all twenty-five districts in the province of Khyber Pukhtoonkhawa have MCs, with offices at each police station. Of note, though MCs were originally funded, they now operate on a completely volunteer basis.

Ideally, these committees consist of respected members of civil society, including women, and one police officer who is charged with reminding committee members of relevant human rights laws. This structure also allows elders to protect their communities against police corruption and brutality.

Like traditional Jirga, all those who have been affected by a particular issue can speak their mind and the resolution must be acceptable to all. Unlike Jirga, severe punishments have been replaced by community work; those who don't accept the resolution aren't punished but rather are referred back to the courts; and decisions are recorded for future reference.

One of the best aspects of MCs is that they can resolve, reconcile, rehabilitate and work with participants until true friendships replace prior hostilities. Furthermore, vulnerable groups such as women and children who were afraid of police brutality or cruel Jirga punishment now have a safer alternative for dispute resolution.

Another benefit of MCs is that it builds relationships between its members and government officials, so that they work in a complementary way rather than being at odds. The use of MCs has significantly reduced the burden on both police and courts.

In 2009, with financial assistance from the Asia Foundation and the British Embassy, JPI launched an Alternate Dispute Resolution and Community Policing project in five districts in the province of Baluchistan. The project introduced restorative justice and modern community policing into the local Jirga system of Arbakai indigenous community policing. This was well received by the law department, police, and elders altogether.

Very recently JPI implemented three projects for internally displaced populations affected by recent operations in the tribal area on the Pakistan and Afghanistan border. These projects aim to address cases of gender based violence through alternate dispute resolution. This work opens new avenues by overlapping indigenous and modern trauma healing and restorative justice components. For more information on MCs and other JPI initiatives, please visit www.justpeaceint.org.

Register for the
**National Restorative
Justice Symposium**
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

De la Jirga aux comités de réconciliation

par Ali Gohar

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



La Jirga est une tradition ancienne du Pakistan selon laquelle des Aînés respectés pour leur sagesse résolvent des conflits au moyen d'un processus fondé sur des discussions communautaires ouvertes. Il s'agit essentiellement d'un échange verbal stratégique entre deux personnes ou plus qui vise à régler un problème. Les membres de la collectivité peuvent faire valoir leurs points de vue dans le cadre de la Jirga, mais le verdict revient aux Aînés. Leurs décisions sont unanimes et elles doivent être acceptables pour tous. Les personnes qui ne respectent pas ces décisions sont punies.

La Jirga est une pratique courante dans les provinces de Khyber Pachtunkhwa et de Balouchistan ainsi que dans la ceinture pachtoune de l'Afghanistan. Des érudits locaux affirment que la Jirga est meilleure que la démocratie moderne parce que ses décisions sont acceptables pour tous, alors que dans un système démocratique les parties opposées maintiennent leurs opinions jusqu'à la fin.

Par contre, ce sont majoritairement des hommes qui dirigent ce processus et il est vrai que celui-ci ne fait l'objet d'aucune vérification officielle. La Jirga devra faire peau neuve pour surmonter les défis du monde moderne. Pour qu'elle soit prise au sérieux, il lui faut combler l'écart entre la tradition et les systèmes modernes. Je crois que cela peut être accompli en intégrant une approche de justice réparatrice dans le processus de la Jirga.

En 2003, Just Peace Initiatives (JPI) a organisé une conférence internationale sur la justice réparatrice avec la Federal Investigating Agency du Pakistan. Des universitaires distingués des quatre coins du monde ainsi que des intellectuels locaux ont été invités à mettre en lumière la mise en oeuvre de la justice réparatrice dans le contexte local. Toutes les présentations ont été réunies dans un livre et diffusées à grande échelle au Pakistan et à l'étranger.

Avec l'aide financière de la United States Institute of Peace et de l'Eastern Mennonite University, JPI a également mené des travaux de recherche pendant 18 mois sur l'utilisation de la Jirga dans certaines parties du Pakistan et de l'Afghanistan. Les travaux de recherche ont été publiés dans un livre intitulé *Towards Understanding*

Pukhtoon Jirga. De plus, un ouvrage intitulé *The Little Book of Restorative Justice*, écrit par le professeur Howard Zehr, a été modifié et adapté au contexte local et diffusé gratuitement à grande échelle.

En 2008, avec l'appui financier de la Fondation pour l'Asie et de l'ambassade de l'Australie, JPI et le Service de police de Khyber Pachtunkhwa ont établi des comités de Muslahathi (CM), signifiant «réconciliation», dans les postes de police de deux districts. Des policiers et des Aînés de la Jirga ont reçu une formation sur les méthodes modernes de transformation des conflits, notamment la justice réparatrice. Le but consistait à intégrer ces méthodes dans leurs processus décisionnels afin d'éviter les atteintes aux droits de la personne et à réduire autant que possible le recours à des sanctions sévères.

Ces comités d'essai ont connu un grand succès et ils ont permis de résoudre un éventail de cas allant d'infractions mineures à des crimes graves. Aujourd'hui, presque tous les 25 districts de la province de Khyber Pachtunkhwa sont dotés de CM, qui ont un bureau dans chaque poste de police. Notons que les CM, qui étaient initialement financés, fonctionnent désormais de façon entièrement bénévole.

Idéalement, ces comités sont formés de membres civils respectés dans la société, y compris des femmes, et d'un policier chargé de rappeler aux membres du comité les lois applicables sur les droits de la personne. En outre, cette structure permet aux Aînés de protéger leurs collectivités contre la corruption et la brutalité policière.

Comme dans le cadre de la Jirga traditionnelle, toutes les personnes touchées par une question particulière peuvent exprimer leur point de vue et la résolution doit être acceptable pour tous. Toutefois, les sanctions sévères de la Jirga ont été remplacées par le travail communautaire; les personnes qui refusent la résolution ne sont pas punies, mais elles sont renvoyées aux tribunaux; et les décisions sont consignées afin qu'il soit possible de s'y reporter par la suite.

L'un des grands avantages des CM est leur capacité de résoudre les problèmes, ainsi que de réconcilier, de réhabiliter et de

travailler en collaboration avec les participants, jusqu'à ce qu'une amitié sincère remplace l'hostilité initiale. De plus, des groupes vulnérables comme les femmes et les enfants, qui craignaient la brutalité policière ou les sanctions cruelles de la Jirga, disposent à présent d'une méthode substitutive plus sûre de règlement des différends.

Les CM ont aussi l'avantage de favoriser l'établissement de relations entre leurs membres et les représentants du gouvernement, de sorte qu'ils se complètent plutôt que de s'opposer. L'utilisation des CM a permis de réduire considérablement le fardeau des policiers et des tribunaux.

En 2009, avec l'aide financière de la Fondation pour l'Asie et de l'ambassade de la Grande-Bretagne, JPI a lancé un projet de méthodes substitutives de règlement des différends et de police communautaire dans cinq districts de la province du Balouchistan. Ce projet a permis d'introduire la justice réparatrice et la police communautaire moderne dans le système de Jirga local de la police communautaire indigène des Arbakais. Ce projet a reçu un accueil favorable de la part des Services juridiques, de la police et des Aînés.

Tout récemment, JPI a mis en oeuvre trois projets destinés aux populations déplacées touchées par des opérations récentes dans la région tribale qui longe la frontière du Pakistan et de l'Afghanistan. Ces projets visent à prendre en charge des cas de violence sexuelle au moyen de méthodes substitutives de règlement des différends. Ce travail trace de nouvelles voies vers le chevauchement des éléments indigènes et modernes en matière de guérison des traumatismes et de justice réparatrice. Pour en savoir plus sur les CM et les autres initiatives de JPI, veuillez consulter le site Web www.justpeaceint.org.

Inscrivez-vous au
Symposium national
sur la justice réparatrice
les 16 et 17 novembre 2015
à Québec

Organisé par le ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface et l'Université Laval

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Designing Justice Designing Spaces

by Barbara Toews &
Deanna Van Buren

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Imagine you agreed to sit down and talk with someone who has harmed you or someone with whom you are having a serious conflict. Where would you have that conversation? Take a moment to envision where you are physically. What does this place look and feel like? What are its characteristics and qualities? Where is light coming from? Is there furniture? What do the walls look like? What is it about the space that makes it ideal for engaging in a difficult conversation?

We expect many of you did not envision a space that looks like a typical courtroom: an authority figure looming from a raised bench; two side-by-side tables facing the judge; unmovable benches in straight rows behind low barriers; no windows; sterile and bland walls, floor and ceilings. Many of you probably did not imagine being in a massive multi-story, solid building with high walls and barbed wire. You may not have even placed yourself in a building at all!

Yet, these are the spaces in which victims, offenders, and community members find themselves when trying to deal with difficult and sometimes violent experiences. The hierarchical, divisive, and often intimidating architecture and design of justice spaces do little, if anything, to develop engagement with victims and offenders. These rigid spaces simply do not support the kind of interactions that lead to understanding the harms suffered, nor do these spaces promote accountability, or encourage restoration and healing.

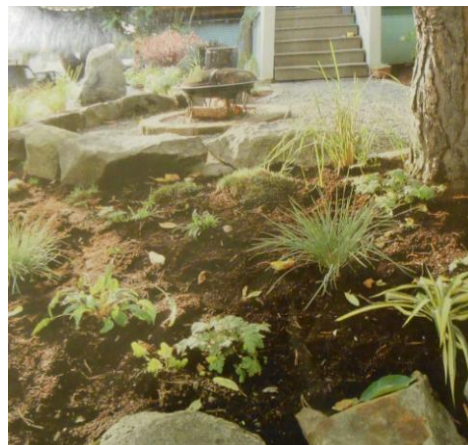
Restorative justice goals and values suggest a need for a different type of architecture and design. Restorative Justice requires a space that fosters respect, allows for different types of participation, and facilitates accountability and transformation. Justice architecture designed with restorative justice in mind would look and feel radically different than what we experience in our current justice buildings.

Over the past few years, we have been imagining restorative justice spaces and inviting incarcerated men and women to join us in creating design concepts for these new types of spaces. For example, Troy, Donte, and Nicholas created a design concept for what they called a Sun Healing

Center, a place where victims and offenders could meet. The chairs circle an image of a pointed sun on the floor. To them, this image represents life as one. Trees ground the circle of chairs as a symbol of the growth that occurs when in circle. A fish aquarium instills a sense of peace, calm, and happiness. The walls are glass so those inside can look out into nature, no matter where they are in the circle.



Belinda, on the other hand, created a space related to her personal experiences with victimization. She had long forgiven the two brothers who sexually molested her as a child but could not forgive herself. When asked what self-forgiveness looked like, she selected a magazine image of a backyard garden. She called it her "serenity place," where she experienced freedom from her guilt and shame.



Joy, as part of a group project, created a comfortable and stimulating library in their vision for a jail that is restorative.



Troy, Donte, Nicholas, Joy, and Belinda were all incarcerated at the time of their design work, yet they could image and create spaces that would allow them to heal themselves and their relationships.

As we have analyzed design concepts created by incarcerated individuals, we have found that they consist of several common features:

- access to nature and daylight;
- home-like qualities;
- flexibility so one can be alone and in relationship;
- a sense of containment but with permeable boundaries; and
- reflective qualities.

Return to the image of the space in which you would face a difficult conversation. Which of these design features are represented in your space? What other features would you say are important for restorative space? There is a very good chance that the space you envisioned sheds some light on what restorative justice architecture and design looks and feels like in real life.

Register for the
**National Restorative
Justice Symposium**
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Conception de la justice : Conception des lieux

par Barbara Toews et
Deanna Van Buren

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Imaginez que vous avez accepté de discuter avec une personne qui vous a causé du tort ou avec laquelle vous avez un sérieux conflit. Où auriez-vous cette conversation? Prenez un moment pour visualiser physiquement cet endroit. À quoi ressemble-t-il et comment vous y sentez-vous? Quelles sont ses caractéristiques et ses qualités? De quel côté vient la lumière? Y a-t-il du mobilier? Comment sont les murs? Qu'est-ce qui rend ce lieu idéal pour aborder une conversation difficile?

Vous serez probablement peu nombreux à visualiser un lieu ressemblant à une salle d'audience ordinaire : un juge, symbole d'autorité, émergeant d'une estrade surélevée : deux tables côte à côte faisant face au juge; des rangées de bancs indéplaçables derrière des barrières peu élevées; pas de fenêtres; un plafond, un plancher et des murs nus et ternes. Vous êtes probablement nombreux à ne pas avoir imaginé vous trouver dans un bâtiment solide, massif, à plusieurs étages, avec des hauts murs et des barbelés. En fait, vous ne vous êtes sans doute même pas imaginés dans un immeuble du tout!

Pourtant, ce sont dans ces locaux où les victimes, les délinquants et les membres de la collectivité se rencontrent pour tenter de traiter des expériences difficiles et parfois violentes. L'architecture et la conception hiérarchisées, propices à la division et souvent intimidantes des locaux où est rendue la justice fait peu, sinon rien, pour encourager la participation des victimes et des délinquants. Ces lieux rigides ne favorisent tout simplement pas le genre d'interactions menant à la compréhension des torts subis, et ils n'encouragent pas non plus la responsabilisation ni le rétablissement et la guérison.

Les valeurs et les objectifs de la justice réparatrice évoquent la nécessité d'un différent type d'architecture et de conception. La justice réparatrice nécessite un lieu qui encourage le respect, permet différents types de participation et facilite la responsabilisation et la transformation. Si l'architecture des immeubles de la Justice était conçue en ayant à l'esprit la justice réparatrice, ces immeubles auraient un aspect et une convivialité radicalement différents de ceux qu'ils ont à l'heure actuelle.

Ces dernières années, nous avons imaginé des lieux pour la justice réparatrice et invité des hommes et des femmes incarcérés à se joindre à nous pour créer

des concepts pour ces nouveaux lieux. Par exemple, Troy, Donte et Nicholas ont créé un concept pour ce qu'ils ont appelé le « Sun Healing Center » (centre de guérison du soleil), un lieu où les victimes et les délinquants pourraient se rencontrer. Des chaises sont disposées en cercle autour d'une image sur le plancher représentant un soleil pointant ses rayons. Pour eux, cette image est un symbole de la vie comme un tout. Les arbres servent d'ancrage au cercle de chaises et symbolisent la croissance qui se produit dans un cercle. Un aquarium instille un sentiment de paix, de calme et de joie. Les murs sont en verre de sorte que ceux qui sont à l'intérieur peuvent voir la nature, peu importe où ils se trouvent dans le cercle.



Belinda, quant à elle, a créé un lieu en lien avec son expérience personnelle de victimisation. Elle avait depuis longtemps pardonné aux deux frères qui l'ont agressée sexuellement lorsqu'elle était enfant, mais elle n'arrivait pas à se pardonner. Lorsqu'on lui a demandé à quoi ressemblait se pardonner soi-même, elle a choisi une image dans un magazine représentant un jardin d'arrière cour. Elle l'a baptisé son « lieu de sérénité », car là, elle s'est sentie libérée de son sentiment de culpabilité et de honte.



Joy, dans le cadre d'un projet de groupe, a créé une bibliothèque confortable et stimulante pour sa vision d'une prison à vocation réparatrice.



Troy, Donte, Nicholas, Joy et Belinda étaient tous incarcérés au moment de leur exercice de conception et, malgré cela, ils ont réussi à imaginer et à créer des lieux qui leur permettraient de guérir et de guérir leurs relations.

Notre analyse des concepts créés par des personnes incarcérées nous a permis de découvrir que ces lieux comportent plusieurs caractéristiques communes :

- accès à la nature et lumière du jour;
- caractère accueillant;
- souplesse, de sorte qu'une personne peut être seule ou en relation avec d'autres;
- sentiment de confinement, mais des barrières perméables;
- lieux propices à la réflexion.

Retournez à l'image du lieu où vous auriez une conversation difficile. Quelles sont, parmi les caractéristiques ci-dessus, celles qui se retrouvent dans votre lieu? Selon vous, quelles autres caractéristiques sont importantes dans un lieu à vocation réparatrice? Il est fort probable que le lieu que vous avez visualisé vous donne un aperçu de ce à quoi ressemble la conception et l'architecture d'un lieu pour la justice réparatrice dans la vie réelle.

Restorative Principles and Divorce: An Opportunity for Building New Relationships

by Barry D. Stuart

Restorative Justice Week 2015
November 15-22

Semaine de la justice réparatrice 2015
Novembre 15-22



Is it possible that in the midst of emotionally draining divorces, there is an invaluable, essential, but often missed opportunity? Is there something more important in divorce proceedings than the divorce agreement? This article answers both questions with a resounding yes. Why yes?

First, the most important outcome in the resolution of any conflict is not the agreement but the relationships we produce in securing the agreement. From personal employment contracts to national labour agreements, from local business partnerships to global mergers, from First Nation treaties to international treaties, when relationships collapse, agreements collapse. In building any agreement that calls for innovative solutions, success depends more on the quality of the relationships generated in reaching agreement than on the content of the agreement.

Establishing and sustaining positive change in the wake of family breakdown requires that all family members be actively engaged in generating healthy relationships. Relationships are the taproot from which grows our capacity to regain respect for each other and to surpass our perceptions of right and wrong versions of history. In building new family connections we recognize that the wellbeing of our grandchildren is tied to the wellbeing of all parts of our divided families.

Second, conflict can be an invaluable opportunity to build relationships. Enormous energy arises out of conflict. Whether that energy is used constructively or destructively depends on how we manage the conflict. **The process for working through divorce is fundamentally important.** Process is product. How we respond to conflict determines whether the energy pulls us together or shoves us apart. How we work through conflict affects the quality of relationships that are essential to realizing agreements.

Adversarial processes, for example, exclude too many voices; often generate more conflict by failing to address the underlying causes of conflict; and impose narrow legal answers to complex family, community and national issues. Broken families that are dragged through adversarial processes are less likely to be healed. Often they are permanently damaged.

Collaborative Divorce, a recent development that started in the US and evolved through many innovative adaptations in Canada, is a remarkable step in creating vastly improved outcomes for families caught in the quagmire of divorce. Nancy Cameron, in her pioneering book on Collaborative Divorce, has compellingly captured the enormous advantages of this evolving process. The next step calls for creating a process that more fully and directly engages the family in making decisions and managing challenges once beyond the hands of Collaborative Divorce professionals.

Third, regardless of religion, ethnicity, culture or economic status, we all share virtues/values that guide our interactions. These include love, compassion, respect, honesty, sharing, forgiveness, humour, and a few others. When retained as the compass for our journey through conflict, these virtues/values determine the nature and quality of achieved outcomes and relationships.

Processes based on shared virtues/values produce the capacity for collective imagination. This capacity raises possibilities that we were unable to imagine in the midst of difficult conflict. **Collective creative imagination** enables us to explore the new ideas necessary to build transformative journeys. It allows us to move beyond entrenched destructive patterns of disrespect and anger. Shared creative imagination can foster interactions that encourage understanding, respect and the mutual trust needed to take the risks that transformative change requires.

Fourth, the best way to achieve and retain new relationships is to allow the parties to **self-design a process that is family user friendly**. A safe place is created when participants begin by talking about how to talk, and exploring their shared virtues/values. Beginning in this way creates the foundation for designing a process that fairly serves their specific needs and capacities. It is within the safe places for difficult conversations that healthy connections evolve. In these initial exchanges, guided by a facilitator, participants start to build new relationships that will carry them to a place of resolution.

Sharing the challenges of creating a process for working together generates a pride of ownership in the process and in the outcome. Shared pride then produces a commitment to make their process work and their outcome succeed. Participants imagine together a very different future and become willing to take on the work necessary to make that happen.

Five, all of these pieces come together in peacemaking circles. **Peacemaking circles create a safe place for difficult conversations and produce outcomes and relationships no one previously imagined possible.**

Peacemaking circles enable all participants to:

- Recognize that challenges faced are shared challenges
- Replace existing suspicion with emerging trust
- Hold the tension of opposing views without escalating reactions
- Share the joy of success, and the responsibility of failure

Conclusion: Any problem in any relationship is everyone's problem. The complex causes of family breakdown call for holistic solutions that depend on fundamentally inclusive processes that genuinely respect all inputs. Breakthrough thinking happens when people feel safe enough to chance new ideas. Processes constructed out of core RJ principles generate an equal opportunity for all participants to collectively imagine outcomes and move to the new relationships essential to sustain and enhance shared aspirations.

Register for the
National Restorative Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Les principes réparateurs et le divorce : Une occasion de bâtir de nouvelles relations

par Barry D. Stuart

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Est-il possible qu'au cœur d'un divorce épuisant sur le plan émotionnel se trouve une possibilité inestimable, essentielle, mais souvent inaperçue? Dans une procédure en divorce, y a-t-il quelque chose de plus important que l'entente de divorce? Le présent article répond à ces deux questions avec un oui retentissant. Pourquoi oui?

Tout d'abord, le plus important résultat du règlement d'un conflit n'est pas l'accord lui-même, mais les relations qui sont produites pour en arriver à l'accord. Qu'il s'agisse de contrats de travail personnels ou de conventions collectives nationales, de partenariats entre des entreprises locales ou de fusions mondiales, de traités avec les Premières Nations ou de traités internationaux, lorsque les relations s'effondrent, les accords tombent. La réussite d'un accord qui prévoit des solutions novatrices dépend davantage de la qualité des relations établies pour conclure l'accord que de son contenu.

À la suite d'un éclatement familial, l'apport et le maintien d'un changement positif exigent que tous les membres de la famille s'emploient activement à produire des relations saines. Les relations sont à la base de notre capacité à réinstaurer le respect mutuel et à faire abstraction de nos perceptions de la bonne et de la mauvaise version de l'histoire familiale. En établissant de nouveaux liens familiaux, nous reconnaissons que le mieux-être de nos petits-enfants est lié au mieux-être de toutes les parties de la famille divisée.

Deuxièmement, le conflit peut s'avérer une occasion précieuse de nouer des relations. Un volume énorme d'énergie se dégage des conflits. L'utilisation constructive ou destructive de cette énergie dépend de la façon dont nous gérons le conflit. **La méthode de travail lors d'une procédure en divorce est d'une importance fondamentale.** La méthode est synonyme de produit. La façon dont nous réagissons au conflit détermine si l'énergie qui s'en dégage nous rapproche ou nous éloigne. La façon dont nous tentons de régler le conflit a une incidence sur la qualité des relations qui sont essentielles à la conclusion d'un accord.

Les processus accusatoires, par exemple, excluent beaucoup trop de voix, génèrent souvent davantage de problèmes parce qu'ils ne visent pas les causes sous-jacentes du conflit; imposent des solutions juridiques restreintes à des problèmes familiaux, communautaires et nationaux complexes.

Les familles éclatées qui s'enlisent dans des processus accusatoires sont moins susceptibles de guérir. Souvent, elles sont brisées de façon permanente.

Le divorce collaboratif, un nouveau processus qui a été lancé aux États-Unis et qui a évolué au Canada grâce à de nombreuses adaptations novatrices, est une importante étape vers l'obtention de résultats nettement améliorés pour les familles enlisées dans ce bourbier. Dans son livre avant-gardiste sur le divorce collaboratif, Nancy Cameron a exposé de façon convaincante les grands avantages de ce processus en évolution. La prochaine étape prévoit la mise en place d'un processus qui permet à la famille de participer de façon plus complète et plus directe à la prise de décisions et à la gestion des enjeux lorsque le cas ne se trouve plus entre les mains de professionnels du divorce collaboratif.

Troisièmement, peu importe la religion, l'ethnicité, la culture ou la situation économique, nous avons tous des vertus et des valeurs communes qui orientent nos interactions, comme l'amour, la compassion, le respect, l'honnêteté, le partage, le pardon, l'humour et plusieurs autres. Lorsqu'elles servent de boussole pour notre cheminement lors d'un conflit, ces valeurs déterminent la nature et la qualité des réalisations accomplies et des relations établies.

Les processus basés sur les vertus et les valeurs communes engendrent la capacité d'imagination collective. Cette capacité donne lieu à des possibilités que nous sommes incapables d'imaginer lorsque nous sommes enlisés dans un conflit difficile. **L'imagination créatrice collective** nous permet d'explorer les nouvelles idées qui sont nécessaires à la mise en branle du processus de transformation. Elle nous permet de passer outre les comportements destructeurs ancrés qui sont basés sur la colère et le manque de respect. L'imagination créatrice commune peut favoriser les interactions qui encouragent la compréhension, le respect et la confiance mutuelle dont nous avons besoin pour assumer les risques que demande un processus de transformation.

Quatrièmement, la meilleure façon de nouer et de maintenir de nouvelles relations consiste à permettre aux parties d'établir un processus convenable pour la famille. Un environnement sécuritaire est créé lorsque les participants commencent à parler du ton à adopter et

explorent les vertus et les valeurs communes. En procédant ainsi, les parties établissent le fondement leur permettant de déterminer le processus qui répond à leurs capacités et à leurs besoins précis de façon équitable. C'est au sein d'un environnement sécuritaire créé pour entamer les conversations difficiles que les relations saines évoluent. Dans le cadre de ces échanges initiaux, dirigés par un animateur, les participants commencent à bâtir de nouvelles relations qui les mèneront vers un lieu de résolution.

La mise en commun des enjeux ayant trait à la création d'un processus visant à travailler ensemble génère un sentiment de fierté et d'appartenance à l'égard du processus et des résultats obtenus. La fierté partagée produit ensuite chez les participants un engagement à faire réussir le processus et à obtenir des résultats. Les participants imaginent ensemble un avenir très différent et sont prêts à faire tout leur possible pour le rendre réel.

Cinquièmement, tous ces éléments se réunissent dans les cercles de conciliation, qui créent un environnement sécuritaire pour les conversations difficiles, produisent des résultats et favorisent des relations que personne n'avait cru possibles.

Les cercles de conciliation permettent à tous les participants de :

- reconnaître que les enjeux auxquels on fait face sont communs;
- remplacer la méfiance qui règne par une nouvelle confiance;
- soutenir la tension entre les points de vue divergents et ne pas permettre que les réactions dégénèrent;
- partager la joie de la réussite, et la responsabilité de l'échec.

Conclusion : Les problèmes liés aux relations sont l'affaire de tous. Les causes complexes de l'éclatement familial exigent des solutions holistiques fondées sur des processus fondamentalement inclusifs qui respectent véritablement tous les intrants. La réflexion novatrice se produit lorsque les gens se sentent suffisamment en sécurité pour tenter de nouvelles idées. Les processus axés sur les principes fondamentaux de la justice réparatrice offrent des chances égales pour tous les participants d'imaginer collectivement des résultats et d'établir les nouvelles relations qui sont essentielles au maintien et à l'amélioration des aspirations communes.

Restorative Justice in Education: Reflexive and Critical Practice

by Brenda Morrison

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Changing Lenses (Zehr, 1990) set the stage for a paradigm shift 25 years ago. This iconic text attests to the power of metaphor to capture our imagination and change the landscape of justice. Howard Zehr's vision for criminal justice reform has inspired innovation across diverse social and institutional spheres of influence. In the context of education, Zehr's 3 R's – Respect, Responsibility and Relationship – are now considered as important as 'educations' traditional 3 R's – Reading, 'Riting and 'Rithmetic.

This paradigm shift reframed our response to people in conflict by asking different questions: who has been harmed; what are their needs; whose obligations are these? The central idea being that harmful behavior is a violation of people and relationships. This world view creates a foundation for institutional change, bringing justice home to the everyday lives of families, neighbourhoods and schools.

This year an environmental scan of Restorative Justice in Education (RJE) was released in North America (WestEd, 2015). The report is attracting notable attention, influencing policy and practice, through highlighting both the potential and limits of restorative justice in schools. Three areas of concern are noted: lack of a clear definition or model of restorative justice; weak sustainability of implementation of restorative justice; superficial engagement in restorative justice theory and practice, which is essential to effective research, implementation and development.

Echoing these concerns, Chris Cunneen, in *Debating Restorative Justice*, argues that "restorative justice lacks praxis – in the sense of a constantly reflexive, dialectical relationship between theory and practice" (Cunneen & Hoyle, 2010). Deep, critical, reflective practice is essential to the sustainability and growth of restorative justice in education.

Practice without theory is blind. Theory without practice is meaningless. Practice has lead theory in the development of restorative justice. Yet, without theory, practice is not sustainable. Practice and theory must be reflexive. Restorative justice advocates must wrestle with their own theories of restorative justice, inviting others to do the same.

Simon Fraser University's (SFU) on-line Certificate in Restorative Justice invites people to engage in addressing the concerns raised by Chris Cunneen, now reiterated through the environmental scan in RJE. This year, students engaged in a critical and reflective praxis of RJE. Based on a process of appreciative inquiry, students were invited to engage in the theory and practice of RJE.

One student wrote a paper entitled *Filling Kids' Buckets with the 3Rs: Respect, Responsibility and Relationship*. Based on interviews with students at a local school, the metaphor of a bucket was used to represent children's sense of value and worth. The metaphor came directly from a student, who's mother had asked her to "imagine a bucket on her head that was full of power and belonging and happiness ...". The power of this metaphor, associated with Zehr's 3R's, lead to generative outcomes and insights for all involved in this appreciative inquiry into RJE.

Building on the powerful insights gained from this course, the Faculty of Education at SFU will be launching a Graduate Program in Advanced Professional Studies in RJE. In partnership with a local school district, the program will engage participants in reflective and critical inquiry into their own practice of RJE, over a two year period to complete their Professional Graduate Diploma. This can be laddered into a Master's degree in a third year.

The aim of the Professional Graduate Diploma Program is to pursue RJE innovations in pedagogy, practice and implementation. This program is designed to develop a diverse range of skills and capacities among practitioners and advocates of RJE:

- **REFLECTIVE:** Develop a capacity for inquiry and critical reflection to understand and develop one's practice.
- **INFORMED:** Investigate and evaluate theories and philosophies to inform and transform one's practice.
- **FLEXIBLE LEARNER AND PRACTITIONER:** Engage in innovative practice, encourage risk-taking, and develop capacities to adapt to a changing educational context.

- **STRATEGIC AND ADAPTIVE:** Explore, develop and implement curriculum, instruction, and assessment practices and frameworks that support learning
- **LEADERSHIP:** Collaborate within and provide support to learning communities and demonstrate leadership through mentoring opportunities

Participants will be supported through an on-line platform, facilitated learning community forums, training in a range of restorative justice models, and field-based mentorship.

The Centre for Restorative Justice at SFU is excited to support the transformational potential of RJE through the rich tapestry of this course. Together, we will create new landscapes of knowledge and action to further develop restorative justice in education.

Register for the
**National Restorative
Justice Symposium**
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

La justice réparatrice dans le domaine de l'éducation : Une pratique réflexive et critique

par Brenda Morrisson

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Le livre *Changing Lenses* (Zehr, 1990) a ouvert la voie à un changement de paradigme il y a 25 ans. Ce texte emblématique se sert du pouvoir de la métaphore pour frapper notre imagination et modifier le paysage du système de justice. La réforme du système de justice préconisée par Howard Zehr a stimulé l'innovation dans diverses sphères d'influence, sociales et institutionnelles. Dans le contexte de l'éducation, les trois « R » de Howard Zehr – respect, responsabilité et relations – sont maintenant considérés comme aussi importants que les trois éléments de base que sont la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Ce changement de paradigme a réorienté nos interventions à l'égard des personnes en conflit en nous incitant à poser certaines questions : à qui a-t-on causé du tort, quels sont leurs besoins et qui doit assumer les obligations qui y sont associées? L'idée centrale est que le comportement préjudiciable porte atteinte aux gens et aux relations. Cette vision du monde constitue le fondement de changements institutionnels, qui ramènent la justice dans la vie quotidienne des familles, des quartiers et des écoles.

Cette année, une analyse de l'environnement de la justice réparatrice dans le domaine de l'éducation (JRE) a été publiée en Amérique du Nord (WestEd, 2015). Ce rapport obtient une attention digne de mention, et il a une incidence sur les politiques et la pratique, car il met à la fois l'accent sur le potentiel et les limites de la justice réparatrice dans les écoles. On y mentionne trois sources de préoccupation : l'absence de définition ou de modèle clair de justice réparatrice, la faible viabilité de la mise en œuvre de la justice réparatrice, l'intérêt superficiel à l'égard de la théorie et de la pratique de la justice réparatrice qui sont des éléments essentiels à l'efficacité de la recherche, de la mise en œuvre et du développement.

Dans l'ouvrage *Debating Restorative Justice*, Chris Cunneen exprime les mêmes préoccupations. Il estime en effet qu'en justice réparatrice, il n'y a pas suffisamment de praxis, c'est-à-dire de relation constamment réflexive et dialectique entre la théorie et la pratique (Cunneen et Hoyle, 2010). Il est essentiel que la pratique soit approfondie, critique et réfléchie pour assurer la viabilité et la croissance de la justice réparatrice dans le domaine de l'éducation.

Sans la théorie, la pratique est aveugle. Sans la pratique, la théorie est inutile. C'est la pratique qui a orienté la théorie au cours du développement de la justice réparatrice. Toutefois, sans la théorie, la pratique ne peut pas être maintenue. La pratique et la théorie doivent être réflexives. Les défenseurs de la justice réparatrice doivent remettre en question leurs propres théories sur la justice réparatrice, et inviter les autres à faire de même.

Le certificat en ligne en justice réparatrice de l'Université Simon Fraser (USF) invite les gens à donner suite aux préoccupations soulevées par Chris Cunneen, maintenant confirmées par l'analyse de l'environnement effectuée dans le domaine de la JRE. Cette année, des étudiants se sont investis dans un exercice critique et réfléchi de la JRE. Dans le cadre d'un processus d'interrogation appréciative, les étudiants étaient invités à s'intéresser à la théorie et à la pratique de la JRE.

Un étudiant a rédigé un document intitulé « Filling Kids' Buckets with the 3Rs: Respect, Responsibility and Relationship » [Remplir le seau des enfants avec les trois R : respect, responsabilité et relations]. À la suite des entrevues réalisées auprès d'élèves d'une école locale, la métaphore du seau a été utilisée pour représenter l'estime de soi des enfants. Cette métaphore venait d'une élève à qui sa mère avait demandé d'imaginer qu'elle avait sur la tête un seau rempli de pouvoir, de sentiment d'appartenance et de bonheur. Le pouvoir de cette métaphore, associé aux trois « R », a permis à toutes les personnes qui ont participé à cette interrogation appréciative de la JRE d'arriver à des observations et à des résultats intéressants.

Afin de mettre à profit les observations profondes réalisées dans le cadre du cours, la Faculté d'éducation de l'USF lancera un programme d'études professionnelles supérieures en JRE. Dans le cadre d'un partenariat avec un arrondissement scolaire local, ce programme invitera les participants à procéder à une analyse réfléchie et critique de leur propre pratique de la JRE pendant la période de deux ans nécessaire pour obtenir leur diplôme d'études professionnelles supérieures, qui pourra être transformé en maîtrise en ajoutant une troisième année.

L'objectif de ce programme d'études professionnelles supérieures est d'innover dans le domaine de la JRE, sur le plan de la pédagogie, de la pratique et de la mise en œuvre. Il vise l'acquisition de diverses compétences et capacités chez les praticiens et les défenseurs de la JRE, qui leur permettra d'être :

- **RÉFLÉCHIS** : développer une capacité de recherche et de réflexion critique afin de comprendre leur pratique et de la développer;
- **INFORMÉS** : rechercher et évaluer des théories et des philosophies afin d'éclairer et de transformer leur pratique;
- **SOUPLES COMME APPRENANTS ET PRATICIENS** : innover dans leur pratique, oser prendre des risques et développer la capacité de s'adapter à un contexte éducatif en évolution;
- **CAPABLES DE PENSER DE FAÇON STRATÉGIQUE ET DE S'ADAPTER** : chercher, élaborer et mettre en œuvre des programmes d'études, des instructions ainsi que des pratiques et des cadres d'évaluation qui favorisent l'apprentissage;
- **CAPABLES DE FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP** : collaborer et fournir du soutien au sein de communautés d'apprentissage et faire preuve de leadership dans le cadre de possibilités de mentorat.

Les participants disposeront d'une plateforme en ligne et de forums de communautés d'apprentissage animés, ils obtiendront de la formation sur divers modèles de justice réparatrice et il y aura un programme de mentorat sur le terrain.

Le Centre pour la justice réparatrice à l'USF est enthousiaste à l'idée de favoriser le potentiel de transformation de la JRE grâce à ce cours aux multiples facettes. Ensemble, nous créerons de nouveaux champs de connaissance et d'action afin de favoriser l'essor de la justice réparatrice dans le domaine de l'éducation.

Restorative Inquiry: The Nova Scotia Home for Colored Children

by Jennifer Llewellyn

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



On June 12, 2015 the Government of Nova Scotia announced the establishment of a public inquiry into the Nova Scotia Home for Colored Children (NSHCC). Established under Nova Scotia's Public Inquiry Act this inquiry is set to be like no other in the history of the province because it is a restorative inquiry.

The NSHCC was established by the African Nova Scotian Community in 1921. Over the next seven decades it served as a care facility for children from the African Nova Scotian community and beyond. In 2014 the Provincial Government and the Home Board settled a class action suit brought by former residents related to the treatment and abuse they experienced at the Home.

Following this settlement, the Premier of the Province offered a public apology to the former residents for the harms they suffered. The apology acknowledged that this experience reflected the broader reality of systemic and institutionalized racism against African Nova Scotians in the Province and committed to a public inquiry.

The former residents organization VOICES (Victims of Institutional Child Exploitation Society) advocated for a **restorative** public inquiry to ensure that it would cause no further harm, be inclusive, and leave no one behind. The goal was to focus on what happened in order to secure a better future for African Nova Scotian children, families and communities. The Province agreed to establish a restorative public inquiry.

The restorative work began within the design process. Central parties with a stake in the outcome of the situation were brought together to envision and plan the inquiry. The Province collaborated with former residents of the Home, the NSHCC board, and members of the African Nova Scotian community. The design group took the name UJIMA, a Swahili word that reflects the Africentric principle of collective responsibility and work.

The result of this process is an innovative public inquiry that is committed to be restorative in substance and process which is quite different from the traditional model. This ambition is reflected clearly in the goals of the Inquiry which are to:

Build Just & Respectful Relationships

- Foster relationships of mutual respect, care, acceptance and dignity within and among communities, systems, structures and institutions. Support collective ownership, shared responsibility and collaborative decision-making.

Develop Knowledge and Understanding

- Learn what happened, what matters about what happened for the future, who was affected and how, and the contexts, causes and effects of what happened.
- Develop understanding of different experiences, perspectives, worldviews and lives within African Nova Scotian communities and between African Nova Scotians and non-African Nova Scotians in the context of the history and legacy of the NSHCC.

Develop Plans & Take Action

- Toward a better future for African Nova Scotian children, families and communities and all Nova Scotians.

Establish Shared Understanding & Seek Just Social Change

- Ensure that such harms never happen again by seeking an end to systemic and institutionalized racism.
- Seek to understand and address the conditions and circumstances that enabled or fostered institutionalized child abuse.

The work of the inquiry will be guided by restorative principles. These principles reflect a relational approach that resonates and draws strength from an Africentric worldview. The Restorative Inquiry is:

- a. Relationship & Community-focused: Focuses on both individuals and relationships. Looks at the interconnectedness of people and issues.
- b. Justice-seeking: Aims to foster "just" relationships – those reflecting the core commitments of equal respect, care, acceptance and dignity.

- c. Strengths-based: Recognizes African Nova Scotians as a strong and dignified people, not defined by marginalization or comparisons but as a founding culture in Nova Scotia. Profile and strengthen the leadership of African Nova Scotians indigenous to this province and build stronger community relationships with other peoples, systems and institutions in Nova Scotia.
- d. Support Healing and Do No Harm: Former NSHCC residents' needs and experiences will be central in the process. Takes a trauma-informed approach that contributes to healing and well-being while avoiding further harm. The process should seek to "do no further harm" to those involved and their relationships.
- e. Comprehensive/Holistic: Attends not only to particular incidents and issues but also to their causes, contexts and implications. Examines the experience of the NSHCC as part of the legacy of systemic and institutionalized racism, both historic and current.
- f. Contextually Grounded: Responsive to the needs of parties within the process.
- g. Inclusive, Participatory and Accessible: Processes will include the particular people, groups and communities relevant to the issue(s). Involve engaged and active participation within collaborative processes to foster collective ownership and shared responsibility and decision-making.
- h. Action and Change-Oriented: Oriented to meaningful, sustainable social change to achieve justice in and through the relationships, systems and institutions that affect the well-being of African Nova Scotians. Improve relationships and understanding throughout Nova Scotia.

More details about the Restorative Inquiry can be found at www.restorativeinquiry.ca.

Une enquête restaurative : Le pensionnat pour enfants de couleur de la Nouvelle-Écosse

par Jennifer Llewellyn

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Le 12 juin 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse (N.-É.) a annoncé la tenue d'une enquête publique concernant la Nova Scotia Home for Colored Children (NSHCC), un pensionnat pour enfants de couleur. Établie en vertu de la Public Inquiry Act de la N.-É., l'enquête créera un précédent dans l'histoire de la province, puisqu'elle sera axée sur la réparation.

La NSHCC a été créée par la communauté africaine de N.-É. en 1921. Elle a accueilli pendant plus de soixante-dix ans des enfants de la communauté afro-néo-écossaise (ANE). Voulant dénoncer les sévices dont ils avaient été victimes à la NSHCC, d'ex-pensionnaires ont intenté un recours collectif, que le gouvernement de la province et le conseil du pensionnat ont réglé en 2014.

Après ce règlement, le premier ministre de la province a présenté des excuses publiques aux ex-pensionnaires pour les torts qu'ils avaient subis, reconnaissant que les gestes posés étaient le reflet d'un racisme systémique et institutionnel envers les ANE, et il s'est engagé à tenir une enquête publique.

Le groupe d'ex-pensionnaires VOICES (Victims of Institutional Child Exploitation Society) a recommandé que l'enquête publique soit axée sur la **réparation** pour veiller à ce qu'il n'y ait plus d'autres préjudices, que la participation soit ouverte et que personne ne soit écartée. L'objectif était d'examiner ce qui s'était produit afin d'assurer un meilleur avenir aux enfants, aux familles et aux communautés ANE. La province a accepté de réaliser une enquête publique axée sur la réparation.

Le travail de réparation s'est amorcé durant le processus de conception. Les parties centrales concernées par le règlement de la situation se sont regroupées pour planifier le déroulement de l'enquête. La province a collaboré avec les ex-pensionnaires, le conseil de la NSHCC et des membres de la communauté ANE. Le groupe a choisi de s'appeler UJIMA, un mot swahili faisant référence au principe de travail et de responsabilité collective.

Ce processus a donné lieu à une enquête publique d'un genre nouveau axé sur la réparation, autant dans sa substance que dans son déroulement, ce qui diffère passablement du modèle traditionnel. Les objectifs de l'enquête décrits ci-dessous en sont le reflet :

Établir des rapports justes et respectueux

- Favoriser des rapports fondés sur le respect, la bienveillance, l'acceptation et la dignité entre les communautés, les systèmes, les structures et les institutions. Soutenir une appropriation collective, une responsabilité partagée et une collaboration dans la prise de décisions.

Apprendre et comprendre

- Être à l'écoute pour connaître ce qui s'est passé, les séquelles, les personnes touchées et les manières dont elles l'ont été, ainsi que le contexte, les causes et les effets.
- Comprendre les différentes expériences, perspectives et visions du monde et de quelle manière ces dernières ont façonné les rapports et les vies au sein des communautés ANE et entre ces dernières et les autres communautés non africaines de la province dans le contexte de l'histoire du NSHCC et des ses séquelles.

Définir des plans et les concrétiser

- Pour améliorer le futur des enfants, des familles et des communautés ANE et celui de tous les Néo-Écossais.

Aboutir à une compréhension commune et chercher à instaurer un changement social juste

- Veiller à ce qu'il n'y ait plus jamais de torts semblables en cherchant à mettre fin au racisme systémique et institutionnel.
- Chercher à comprendre les conditions et les circonstances qui ont permis ou favorisé l'institutionnalisation des sévices auprès des enfants, et trouver des façons d'y remédier.

Les travaux de l'enquête se fonderont sur les principes de la justice réparatrice. Ces principes sont à l'image d'une approche relationnelle qui tire sa force d'une vision africaine du monde. Voici les fondements de l'enquête misant sur la réparation :

- a) Axée sur les rapports et les communautés : Mise sur les personnes et les liens. Examine l'interrelation entre les personnes et les enjeux.
- b) Recherche la justice : Vise à promouvoir des rapports « justes » où prônent le respect, la bienveillance, l'acceptation et la dignité.

c) Fondée sur les forces : Reconnaît les ANE comme un peuple fort et digne, qui ne se définit pas par la marginalisation ou les comparaisons, mais comme un peuple dont la culture a façonné la N.-É. L'idée est de rehausser le profil des ANE indigènes, de renforcer leur leadership et de tisser des liens plus solides avec les autres peuples, systèmes et institutions de la N.-É.

d) Soutient la réconciliation et l'absence de préjudices : L'expérience et les besoins des ex-pensionnaires de la NSHCC seront au cœur du processus. Adopte une approche tenant compte des traumatismes qui contribue à la réconciliation et au bien-être tout en évitant d'autres préjudices. Le processus doit chercher à ce que les victimes et leurs proches ne subissent plus aucun préjudice.

e) Globale/holistique : S'attarder non seulement sur les incidents et les problèmes, mais aussi leurs causes, leurs contextes et leurs répercussions. Examine l'expérience de la NSHCC comme faisant partie du legs du racisme systémique et institutionnel, passé et actuel.

f) Base contextuelle : Interventions adaptées aux besoins des parties.

g) Inclusive, participative et accessible : Les processus accueilleront les personnes, les groupes et les communautés concernés. Les processus de collaboration feront place à une participation active et mobilisée pour favoriser une appropriation collective, ainsi qu'une responsabilité partagée et une collaboration dans la prise de décisions.

h) Axée sur le concret et le changement : Axée sur un changement social durable et constructif pour instaurer la justice parmi les rapports, les systèmes et les institutions ayant une incidence sur le bien-être des ANE. Améliorer les rapports et la compréhension à la grandeur de la N.-É.

Pour en savoir plus sur l'enquête misant sur la réparation :

www.restorativeinquiry.ca.

Victim Impact Programming in Prisons

by Kate Johnson

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



When I was Chaplain to Pittsburgh Institution's minimum security unit, I was approached by a couple of prisoners with a question that was music to my ears: "Will you teach us about the impact of our crimes on our victims?"

These particular prisoners were aware that they lacked consideration for the lasting impact of their crimes on their victims. They realized this late in their sentences but were sure that if these insights had come earlier, things would have been different for them and their victims. They imagined they would have been able to better accept their sentences, which would have meant fewer appeals and less stress for their victims. It was their hope that an opportunity to discuss the impact of crime on victims would have a positive ripple effect.

We started with meetings where we sat in a circle and talked about topics related to victimization. Through those conversations, participants did gain some insight. Eventually, I learned of the Victim Impact course developed by You Have the Power, a victim advocacy organization in Nashville, Tennessee. This organization saw the need to educate prisoners on the effects of crime. Their Victim Impact program is an intensive 12 session course on the impact of crime on direct victims and others caught in the aftershock.

Once they started delivering the course, they recognized the importance of acknowledging the number of victims who live inside prison walls and the need to address trauma endured, as well as trauma committed by the typical prisoner. They also realized the necessity to deliver course material with a careful balance of compassion and accountability. Otherwise, the course would not be effective.

I decided to offer the Victim Impact program at Pittsburgh Institution. I would have been thrilled if 20 guys had signed up and 10 had finished. I was so surprised when 50 guys signed up and 48 finished. That was in April 2012. By the time I left Pittsburgh in August 2013, 225 men had voluntarily taken the course.

Participants reported a greater understanding of their own past victimization, as well as the impact of crime on their direct victims, their families and the families of their victims. Some were even able to understand the impact of crime on others, first responders for example. Participants further reported understanding that:

- their behaviour had often been shaped by their own trauma but this was not an excuse;
- suffering for their victims and their own families was likely on-going;
- being accountable and making amends are essential to finding a way forward;
- there is no such thing as a victimless crime.

While most participants wished to make amends, they learned that this is not always possible. They often felt the most hope about making amends with their own family and also became willing to make amends to direct victims should the opportunity arise.

The Correctional Service of Canada's Ontario region Victims' Advisory Committee met with some of the program participants and were pleased with the results. They decided to advocate for the expansion of the program in the Canadian correctional system. Unfortunately, the lack of Canadian research on victim impact programming has been a barrier.

In 2014, the Church Council on Justice and Corrections secured a grant from Public Safety Canada to run a formal pilot of the program at Collins Bay Institution.¹ Two additional facilitators were trained to deliver a Canadian adaptation of the program. Twenty-Three men participated and they reported similar insights to those at Pittsburgh.

Of note, participants at both Pittsburgh and Collins Bay Institutions reported that the Victim Impact program was the best program they had ever taken and should be made universally available. Peer referrals during the first run of the course led to wait lists in both institutions. This speaks volumes about the course's relevance and appeal.

Institutional Parole Officers noted improvements in prisoner attitudes after course participation. In some cases, where prisoners had completed the course, they were granted conditional release and Parole Board of Canada members noted their ability to communicate about the impact of their crime on victims. Above all, the prisoners themselves credited the course with increased motivation to change and a greater acceptance of their sentences.

While the results of the pilot project were consistent with the anecdotal results at Pittsburgh Institution as well as American research, more formal pilots are needed to expand the work in Canada. Of note, while the opportunity needs to be widely available, participation should not be mandatory as it is with other correctional programs. There is a real concern that forcing prisoners to deal with this material when they do not have the emotional preparedness or support to process the information will increase risk rather than reduce it. Still, we have seen how the program appeals to prisoners when it is delivered with the proper sensitivities.

¹ Crocker, D and Bliss, K (2015). *Evaluation Report: Enhancing Empathy by Understanding Victim Impact Project*. The Church Council on Justice and Corrections: Ottawa. For more information, see www.ccjc.ca/current-projects.

Register for the
National Restorative
Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Programmes carcéraux sur les conséquences pour les victimes

par Kate Johnson

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Lorsque j'étais aumônière à l'unité à sécurité minimale de l'Établissement Pittsburgh, quelques détenus m'ont posé une question qui m'a enchantée : pouvez-vous nous enseigner les conséquences de nos crimes pour nos victimes?

Ces détenus savaient qu'ils n'avaient pas conscience des répercussions à long terme de leurs crimes pour leurs victimes. Cette réalisation leur est venue après déjà plusieurs années de leur peine purgées. Ils sont maintenant persuadés que s'ils en avait été conscient plus tôt les choses auraient sûrement été différentes pour eux et pour leurs victimes. Ils croyaient qu'ils auraient mieux été en mesure d'accepter leur peine, ce qui aurait entraîné moins d'appels et moins de stress pour leurs victimes. Ils espéraient que l'occasion de discuter des conséquences des crimes sur les victimes aurait un effet domino positif.

Nous avons commencé par des réunions où nous étions assis en cercle, et où nous discutons de sujets liés à la victimisation. Au cours des conversations, les participants ont commencé à comprendre des choses. Puis, j'ai entendu parler des cours sur les conséquences pour les victimes créés par You Have the Power, une organisation de défense des victimes située à Nashville, au Tennessee. Cette organisation avait constaté qu'il est nécessaire d'enseigner aux détenus les effets du crime. Leur programme sur les conséquences pour les victimes est un cours intensif de 12 séances qui porte sur les incidences du crime pour les victimes directes, et pour les autres personnes touchées.

Ils ont donc commencé à donner le cours, puis ont constaté qu'il est important de reconnaître le nombre de victimes qui vivent dans les établissements carcéraux, et qu'il faut aborder les traumatismes vécus ainsi que ceux qui ont été perpétrés par les détenus. Ils se sont aussi rendu compte qu'il est nécessaire que les cours soient forcés d'un bon équilibre entre la compassion et la responsabilisation. Sinon, le cours n'est pas efficace.

J'ai décidé d'offrir le programme sur les conséquences pour les victimes en milieu carcéral. J'aurais été très heureuse que 20 hommes s'y inscrivent, et que 10 d'entre eux complètent le cours. J'ai donc été très surprise lorsqu'ils ont été 50 à s'inscrire, et 48 à suivre jusqu'à la fin. C'était en avril 2012. Lorsque j'ai quitté l'Établissement Pittsburgh en août 2013, 225 hommes avaient volontairement suivi le cours.

Les participants ont indiqué qu'ils comprennent mieux leur propre victimisation passée, ainsi que les conséquences des crimes sur les victimes directes, sur leur famille et sur la famille des victimes. Certains sont même parvenus à comprendre les conséquences des crimes sur les autres, comme les intervenants de première ligne. Les participants ont aussi indiqué avoir compris :

- Que leur comportement découlait souvent de leurs propres traumatismes, mais que ce n'était pas une excuse.
- Qu'il est probable que leurs victimes et leurs propres familles souffrent toujours.
- Qu'il est essentiel de prendre ses responsabilités et de faire amende pour aller de l'avant.
- Qu'il n'existe pas de crime sans victime.

Alors que la plupart des participants souhaitaient faire amende, ils ont aussi appris que ce n'est pas toujours possible. Ils avaient grand espoir d'y arriver avec leur propre famille et ont ensuite espérer que cela soit possible, si l'occasion se présentait, avec leurs victimes directes.

Le Comité consultatif des victimes de la région de l'Ontario du Service correctionnel du Canada a rencontré quelques participants au programme, et les résultats leur ont plu. Ils ont décidé d'appuyer la prolongation du programme dans l'ensemble du système correctionnel du Canada. Malheureusement, l'absence de recherches canadiennes sur les incidences des programmes sur les conséquences pour les victimes nous a mis des bâtons dans les roues.

En 2014, le Conseil des églises pour la justice et la criminologie a obtenu un financement de Sécurité publique Canada pour faire un essai officiel du programme à l'Établissement de Collins Bay.¹ Deux autres animateurs ont été formés pour offrir une version canadienne du programme. Vingt-trois hommes ont participé, et ce qu'ils en ont retirés était analogue aux rétroactions de ceux ayant participé à l'Établissement Pittsburgh.

De plus, les participants des deux établissements ont indiqué que le programme sur les conséquences pour les victimes était le meilleur programme auquel ils avaient participé, et qu'il devrait être offert à tous. Au cours de la première ronde d'essai, les encouragements par les pairs ont engendré une liste d'attente dans les deux établissements. Cela est très révélateur de la pertinence et de l'attrait de ce cours.

Les agents de libération conditionnelle ont remarqué une amélioration de l'attitude des détenus qui avaient suivi le programme. Dans certains cas, des détenus ont obtenu une libération conditionnelle, et les commissaires de la Commission des libérations conditionnelles du Canada ont indiqué que les détenus étaient en mesure de communiquer au sujet des conséquences du crime pour les victimes. Surtout, les délinquants attribuaient au cours leur hausse de motivation et le fait qu'ils acceptaient mieux leur peine.

Bien que les résultats du projet pilote sont conformes aux résultats anecdotiques de l'Établissement Pittsburgh et de l'ensemble de la recherche américaine, d'autres projets pilotes officiels sont nécessaires pour étendre les travaux au Canada. Il convient de préciser que même si le programme doit être offert à tous, la participation ne doit pas être obligatoire, comme c'est le cas pour tous les autres programmes correctionnels. Forcer les délinquants à gérer le contenu de cette formation, s'ils ne sont pas prêts émotionnellement et s'ils n'ont pas de soutien en place, augmentera le risque plutôt que de le réduire. Tout de même, nous avons constaté un vif intérêt de la part des délinquants qui sont réceptifs au programme.

¹ Crocker, D et Bliss, K (2015). *Evaluation Report: Enhancing Empathy by Understanding Victim Impact Project*. Conseil des églises pour la justice et la criminologie. Ottawa. Pour de plus amples renseignements, consultez le site : www.cjcc.ca/current-projects.

More Balanced Justice

by Louis LeBlanc

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



When I accepted the offer from the Correctional Service of Canada (CSC) to become Quebec's regional chaplain, I knew that my faith was going to guide me. I also knew that my faith would be tested, and that it would grow stronger because I was following in the footsteps of someone who has inspired me for years and who said that:

For I was hungry and you gave me food, I was thirsty and you gave me drink, I was a stranger and you welcomed me, I was naked and you clothed me, I was sick and you visited me, I was in prison and you came to me. (Matthew 25, 35-36)

Even before I started my appointment at CSC, I had heard about this activity called restorative justice. It intrigued me because I knew so little about it. I sincerely wanted to know what it was all about. In fact, I had already obtained a series of books on the subject.

Since all regional chaplains have priorities to ensure that our national team of chaplains can cover the basics, I was offered restorative justice. I happily agreed because I knew it would give me a chance to learn more about it.

It fascinated me that federally sentenced inmates could find a glimmer of hope in restorative justice. These are people who are often stigmatized, rejected and judged with all the consequences that may involve. Restorative Justice gives them a chance to take steps, go on a journey, emerge from the darkness and walk into the light. While the criminal justice system isolates and punishes offenders, restorative justice fosters relationship and openness, and meets peoples' needs.

This approach, where a person is seen as what he or she is – a human being – instead of being limited to what he or she has done, can help heal many deep wounds and give that person a chance to change his or her life.

I take hope in the results that restorative justice has achieved since the 1970-80s, and in the reassuring certainty that humanity, like gold, becomes more refined over time.

The criminal justice system we currently have in Canada is not old. Our people have used participatory justice since the beginning, thus including offender, victim and community. I hope that we will return to that form of justice that enables most offenders to get their lives back on track.

I also take hope from the fundamental premises of restorative justice: acknowledgement of the harm caused to victims; defusion of the tension between victim and offender; reintegration; increased inner peace, etc.

In a well-known parable in the Gospel of Luke 19:8, Jesus teaches restorative justice: "Look, Lord! Here and now I give half of my possessions to the poor, and if I have cheated anybody out of anything, I will pay back four times the amount."

I personally think that restorative justice is going to grow at the same pace as the social commitment of people who want a better and more just society. When communities become conscious of their importance, strength and power, great things become possible.

Faith Community Reintegration Partnerships (FCRPs) are a new way to meet the needs of inmates who will soon be released on parole. The purpose of this CSC chaplaincy program is to increase the number of organizations providing support to offenders re-adjusting to community life after serving long or short prison sentences. FCRPs are the 2015 version of the community chaplaincy program we have known for years.

Now, I am looking forward to exploring how I can contribute to the restorative justice movement. I have been given an amazing opportunity to reflect on the issue, and my dream is to do more to improve the situation. As regional chaplain, I am curious to see how we can increase our involvement, increase our impact.

As a result of our position at CSC, our work is limited to the people under our jurisdiction, people sentenced to two or more years. Accordingly, we will concentrate our efforts and find a way to contribute at this level.

We will explore new methods together. We will be ingenious, curious, committed... so many people want to help. I hope that all volunteers who want to contribute to restorative justice and restitution-related projects will find a cause, a place, people to help, and hope to spread.

restorative justice is an emerging field. Let us therefore continue to learn about it and increase awareness of it. This will enable us to better understand and find new ways to innovate and sustain this holistic movement. The end result will be a healthier and more harmonious and humane society.

Register for the
National Restorative
Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Pour une justice plus équilibrée

par Louis LeBlanc

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



En acceptant l'offre du Service correctionnel du Canada (SCC) de devenir aumônier régional pour le Québec, je savais que ma foi allait m'aider. Je savais aussi qu'elle allait être mise à l'épreuve et qu'elle se développerait encore plus parce que je continuais à marcher dans les pas de celui qui m'inspire depuis longtemps et qui nous dit :

J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité, prisonnier et vous êtes venus me voir. (Matthieu 25, 35-36)

Avant même de commencer mon mandat au SCC, j'ai pris conscience de cette activité qu'on appelle justice réparatrice. Elle m'intriguait parce que j'en savais si peu. Je souhaitais ardemment apprendre sur la question. En fait, je m'étais même déjà procuré une série de livres sur le sujet.

Puis, comme chaque aumônier régional a des aspects à prioriser afin que notre équipe nationale de l'aumônerie puisse couvrir les essentiels, on m'a offert de suivre le dossier de la justice réparatrice. J'ai accepté avec joie sachant que cela me donnerait l'occasion d'en savoir plus.

Que les personnes détenues sous mandat fédéral puissent envisager une lueur d'espoir me captivait. Ces gens sont souvent stigmatisés, rejetés et jugés avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Et voici que la justice réparatrice leur offre de poser des gestes, de faire un bout de chemin, de sortir de l'ombre et de marcher vers la lumière. L'isolement et la punition de la personne détenue caractérise le système pénal alors que la réunion, l'ouverture, la réponse aux besoins des personnes caractérise les actions de la justice réparatrice.

Cette approche qui voit la personne pour ce qu'elle est – un être humain – au lieu de se limiter à ce qu'elle a fait, peut contribuer à guérir bien des blessures profondes et donner à cette personne une chance de changer sa vie.

Mon espoir, est alimenté par les résultats des actions de la justice réparatrice depuis les années 1970-80 et par la rassurante constatation que l'humanité se raffine comme l'or, avec le temps.

Le système de justice pénale que nous connaissons présentement au Canada n'est pas ancien. La justice participative qui incluait offensé, victime et communauté a caractérisé nos peuples depuis ses origines. J'espère que nous reviendrons à cette forme de justice qui permet à la majorité des contrevenants de se reprendre en main.

Mon espoir naît également des fruits constatés au cœur de l'action de la justice réparatrice : Reconnaissance des torts causés aux victimes, désamorçage des tensions entre victime et offensé, réinsertion sociale, plus grande paix intérieure, etc.

Jésus enseigne la justice réparatrice dans une parabole bien connue de l'Évangile de Luc 19,8 : «Voilà, Seigneur : je fais don aux pauvres de la moitié de mes biens, et si j'ai fait du tort à quelqu'un, je vais lui rendre quatre fois plus. »

Personnellement, je crois que la justice réparatrice va progresser proportionnellement à l'engagement social de la population désirant une société meilleure et plus juste. Quand la communauté prend conscience de son importance, de sa force et de son pouvoir, de grandes choses deviennent possible.

Les Partenariats en réinsertion sociale avec des groupes communautaires (PRSGC) sont une nouvelle façon de répondre aux besoins des personnes détenues qui approchent d'une libération conditionnelle. Ce programme de l'aumônerie du SCC vise à élargir le nombre d'organisations souhaitant accueillir les personnes qui reviennent en société après un passage plus ou moins long en détention et à faciliter leur réinsertion sociale. Les PRSGC sont la version 2015 de l'aumônerie communautaire que nous connaissons depuis longtemps.

Maintenant, j'ai hâte d'explorer quelle contribution je peux apporter à ce mouvement vers la justice réparatrice. Grâce à cette brillante opportunité de réfléchir à la question, je rêve de pouvoir faire plus pour l'amélioration de la situation. Dans mon travail comme aumônier régional, je suis curieux de voir ce qui pourrait accroître notre implication, élargir notre impact.

En raison de notre position avec le SCC, nos interventions sont limitées aux personnes sous notre mandat, soit des personnes sentenciées à deux ans ou plus. Qu'à cela ne tienne, nous concentrerons nos efforts pour trouver des moyens à ce niveau.

Nous réfléchirons ensemble à de nouvelles façons de faire. Nous serons ingénieux, curieux, investis... tant de gens souhaitent se rendre utiles. Que tous les bénévoles désireux de contribuer à des projets liés à la justice réparatrice et à la réparation, trouvent une cause, un lieu, des gens à aider, de l'espoir à semer.

La justice réparatrice est un domaine en développement. Continuons donc à apprendre ce qu'elle est et à la faire connaître. Cela nous permettra de mieux comprendre et de trouver de nouvelles façons d'innover et de pérenniser ce mouvement holistique. Nous en retirerons une société plus harmonieuse, plus humaine, plus saine.

Inscrivez-vous au
Symposium national
sur la justice réparatrice
les 16 et 17 novembre 2015
à Québec

Organisé par le ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface et l'Université Laval

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Restorative Justice in Serious Cases: Can Punishment Play a Role?

by Ross London

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Many members of society and many victims of crime view punishment as a necessary component of justice. Accordingly, insisting on the elimination of punishment has been a primary obstacle to the acceptance of restorative justice by the criminal justice "mainstream" for use in cases of serious crimes and repeat offenders.

Although most restorative justice theorists have conceded the necessity for coercion in order to enforce elements of restorative justice agreements, they still see punishment as being unrestorative and have rejected it as an option. As a result, the vast majority of restorative justice programs have been relegated to administering cases that are deemed eligible for diversion away from criminal prosecution: juvenile delinquency and minor offences.

But is this exclusion from the criminal justice mainstream really necessary? A growing number of restorative justice advocates believe the answer is "no", arguing that we need not rule out the use of punishment in cases of serious crime.

The compatibility of punishment and restorative justice has been demonstrated in a number of ways. First, many victim-offender conferencing programs have been applied to serious offenses post-sentencing, typically within prisons. These programs have shown significant benefits to those crime victims who were willing to participate.ⁱ Several diversionary programs have also been applied to felonies in cases where public interest in deterrence is minimal.

More fundamentally, a growing number of restorative justice scholars have come to view punishment as playing a legitimate role in the process of repairing the harm caused by crime. They point out that despite the abundance of anti-penal rhetoric, almost all restorative justice programs use punitive measures such as fines and mandatory community service as sanctions to hold offenders accountable for their actions.

Furthermore, it has been argued that exposing the offender to an encounter with the victim has a punitive function, in that it is **intended** to be psychologically painful, not as an end in itself, but as a way to increase empathy for the victim and enhance remorse. During these encounters victims are encouraged to express their physical suffering and emotional trauma in reaction to the crime. The resulting shame and discomfort experienced by the offender is considered a necessary component of the restorative process.

Hence, these common uses of intentionally onerous and psychologically painful measures do not contradict restorative justice principles. To the contrary, they urge us to recognize that punishment can have a restorative function. This possibility was broached by one of the earliest and most ardent advocates of restorative justice, Howard Zehr. Zehr recognized that, if used "in a context where restoration and healing are the goal," "perhaps there is a possibility for 'restorative punishment.'"ⁱⁱ Others have argued that completing a deserved punishment is necessary for social reintegrationⁱⁱⁱ and that the hardships inevitably connected with punishment may actually induce repentance.^{iv}

In my own work, I have argued that the offender's voluntary submission to a deserved punishment helps to

make things right by his acknowledgment of the legitimacy of the rules by which we all live, thereby repudiating the disrespect he has shown to the community and the victim implicit in the criminal act. In this way, the offender helps to mend the web of reciprocity that his crime has disturbed and helps repair the emotional harm suffered by the victim.^v

Finally, in contrast to the radical anti-penal position, I have argued that while punishment should not be ruled out as a sentencing option in the cases of serious crime, its use can be significantly and responsibly **decreased** by maximizing all other restorative justice practices, such as victim-offender conferencing, apology and restitution.^{vi}

Conclusion

The early association between restoration and penal abolition has been a severe barrier to the use of restorative justice in cases of serious crime and repeat offenders. With the growing recognition that submission to a deserved punishment, along with apology and restitution, has a restorative function, we may very well see the acceptance of restorative justice into the mainstream of criminal justice practice.

ⁱ Miller, S. (2011). *After the Crime: The Power of Restorative Justice Dialogues Between Victims and Violent Offenders*. NYU Press.

ⁱⁱ Zehr, H. (1990). *Changing Lenses: A New Focus for Crime and Justice*. Scottsdale, PA: Herald Press.

ⁱⁱⁱ Miller, S. and Blackler, J. (2000). Restorative Justice: Retribution Confession and Shame. *Restorative Justice: Philosophy to Practice*, 77-91.

^{iv} Duff, R. A. (2002). Restorative Punishment and Punitive Restoration. *Restorative Justice and the Law*, 82-100.

^v London, R. (2011). *Crime, Punishment and Restorative Justice: From the margins to the mainstream*. Boulder, CO: First Forum Press.

^{vi} Id.

Register for the
National Restorative
Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

La justice réparatrice pour les infractions graves : Le châtimeur a-t-il un rôle à jouer?

par Ross London

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Bien des membres de la société – et des victimes d'acte criminel – voient le châtimeur comme une composante nécessaire de la justice. C'est pourquoi l'insistance sur l'élimination du châtimeur constitue un principal obstacle à l'acceptation des principes de justice réparatrice par les défenseurs du système de justice pénale traditionnel dans le cas des délinquants ayant commis des infractions graves et des délinquants récidivistes.

Bien que la plupart des théoriciens de la justice réparatrice admettent que des mesures de contrainte sont nécessaires à l'exécution de certains éléments des ententes de justice réparatrice, ils considèrent encore que le châtimeur est non réparateur et donc ne constitue pas une option. En conséquence, la grande majorité des programmes de justice réparatrice sont concentrés sur l'administration des cas qui se prêtent bien à la judiciarisation (sans poursuite criminelle) : délinquance juvénile et infractions mineures.

Mais cette exclusion du système traditionnel de justice pénale est-elle vraiment nécessaire? Un nombre croissant de défenseurs des principes de justice réparatrice croient que la réponse à cette question est « non » et font valoir qu'il n'est pas nécessaire d'écarter le recours au châtimeur dans le cas d'infractions graves.

La compatibilité du châtimeur et de la justice réparatrice a été démontrée d'un certain nombre de façons. Tout d'abord, bon nombre de programmes de conférences entre victime et délinquant ont été appliqués dans les cas d'infractions graves, après la détermination de la peine, habituellement en milieu carcéral. Ces programmes ont montré les avantages considérables retirés par les victimes qui étaient prêtes à participerⁱ. Plusieurs programmes de judiciarisation ont aussi été appliqués dans les cas d'infractions graves, lorsque l'intérêt du public pour les mesures dissuasives était faible.

Plus fondamentalement, un nombre croissant de spécialistes de la justice réparatrice en sont venus à penser que le châtimeur pourrait bien jouer un rôle légitime dans le processus de réparation du tort causé par l'acte criminel. Ils soulignent que, malgré l'abondant discours antipénal,

presque tous les programmes de justice réparatrice utilisent des mesures punitives comme les amendes et les travaux communautaires obligatoires en tant que sanctions pour tenir les délinquants responsables de leurs actes.

En outre, certains font valoir que le fait d'exposer le délinquant à une rencontre avec la victime a une fonction punitive, en ce sens qu'il s'agit en soi d'une forme **intentionnelle** de douleur psychologique, qui n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'accroître l'empathie pour la victime et les remords de la part du délinquant. Lors de ces rencontres, on encourage les victimes à exprimer leur souffrance physique et leur traumatisme psychologique en réaction au crime. La honte et le malaise alors ressentis par le délinquant sont considérés comme un élément essentiel du processus de réparation.

Ainsi, ces utilisations courantes de mesures intentionnellement pénibles et psychologiquement douloureuses ne vont pas à l'encontre des principes de justice réparatrice. Au contraire, elles nous incitent à reconnaître que le châtimeur peut avoir une fonction réparatrice. Cette possibilité a été évoquée par l'un des premiers et des plus ardents défenseurs de la justice réparatrice, Howard Zehr. Ce dernier a reconnu que, si le châtimeur est utilisé dans un contexte où le but est la réparation et la guérison, alors peut-être est-il possible de parler de « châtimeur réparateur »ⁱⁱ. D'autres ont fait valoir que l'application d'un châtimeur mérité est une étape nécessaire à la réintégration socialeⁱⁱⁱ et que les difficultés inévitablement associées au châtimeur pourraient en fait favoriser le repentir^{iv}.

Dans le cadre de mes propres travaux, j'ai avancé que l'acceptation volontaire, par le délinquant, d'un châtimeur mérité aide à

[traduction] réparer les torts, en ce sens que le délinquant reconnaît la légitimité des règles que nous devons tous respecter, admettant ainsi le manque de respect qu'il a eu envers la collectivité et la victime en commettant l'acte criminel. De cette façon, le délinquant contribue à recoudre le tissu de réciprocité que son crime a

déchiré et à réparer les dommages émotionnels subis par la victime^v.

Enfin, contrairement à la position antipénale radicale, j'ai soutenu que, bien que le châtimeur ne doive pas être éliminé comme option de détermination de la peine dans les cas d'infractions graves, on pourrait **réduire** considérablement et de manière responsable le recours à celui-ci en utilisant au maximum toutes les autres pratiques de justice réparatrice, comme les conférences entre victime et délinquant, les excuses et la restitution^{vi}.

Conclusion

Le fait que, depuis longtemps, on ait associé l'application des mesures réparatrices à l'élimination des mesures pénales a nuí considérablement à l'utilisation de la justice réparatrice dans les cas d'infractions graves et de récidives. Maintenant qu'il est de plus en plus reconnu que l'acceptation d'un châtimeur mérité, accompagnée d'excuses et d'une restitution, joue un rôle réparateur, il se pourrait bien que nous assistions à une émergence des mesures de justice réparatrice dans le système de justice pénale traditionnel.

ⁱ Miller, S. (2011). *After the Crime: The Power of Restorative Justice Dialogues Between Victims and Violent Offenders*. NYU Press.

ⁱⁱ Zehr, H. (1990). *Changing Lenses: A New Focus for Crime and Justice*. Scottsdale, PA: Herald Press.

ⁱⁱⁱ Miller, S. et Blackler, J. (2000). Restorative Justice: Retribution Confession and Shame. *Restorative Justice: Philosophy to Practice*, 77-91.

^{iv} Duff, R. A. (2002). Restorative Punishment and Punitive Restoration. *Restorative Justice and the Law*, 82-100.

^v London, R. (2011). *Crime, Punishment and Restorative Justice: From the margins to the mainstream*. Boulder, CO: First Forum Press.

^{vi} Idem.

Inscrivez-vous au
Symposium national
sur la justice réparatrice
les 16 et 17 novembre 2015
à Québec

Organisé par le ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface et l'Université Laval

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Can Restorative Justice Denounce Harmful Behaviour?

by Steve Sullivan

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



In 1996, the former Liberal government adopted new principles to guide judges when deciding on an appropriate sentence. Sentences should denounce and deter unlawful conduct, separate offenders from society if necessary but also rehabilitate them while promoting reparation and a sense of responsibility for the harm done to victims and communities.

The principles are a mix of the old and the new; the new being more restorative principles and the old being more traditional approaches to sentencing. There is little evidence that sentencing has become more restorative. On the contrary, in recent years, with the focus on mandatory minimum sentences, it has become more traditional.

Admittedly, it is difficult to craft a sentence to incorporate competing interests. For example, consider combining public denunciation and responsibility to individual victims: denunciation is the collective statement that unlawful conduct needs to be punished, while restorative justice often takes place in private between victims and offenders. How can a sentence publicly denounce conduct while incorporating restorative practices that may include privacy and confidentiality?

Some critics reject restorative justice because it does not advance public denunciation. In reality, there is nothing in restorative justice that rejects denunciation. In its truest form, restorative justice involves victims, offenders and the community in addressing harmful behaviour. That would involve some level of public denunciation.

Furthermore, many restorative justice programs function within or in addition to the criminal justice system. The Correctional Service of Canada's Restorative Opportunities program operates post-conviction. Hence, though it is most often a private process between the victim(s) and the offender, the sentencing process is complete so public denunciation has already taken place.

In the Ottawa based Collaborative Justice Program, restorative justice takes place within the justice process. If an offender has accepted responsibility and if both parties are willing, a restorative process

may go on. Once that is completed, the case goes back to court for sentencing where denunciation can still occur along with any agreement the victim and offender wish the court to consider (although the discussions between the parties remain confidential).

Restorative justice aside, denunciation is largely a symbolic gesture. Unless a case is high profile enough to be reported in the news, the value or extent of public denunciation is questionable. People are sentenced in court every day and their criminal behaviour is denounced, but how many of us know or see it? The victims and the offender, along with their families, may know it but beyond that, our collective denunciation goes unnoticed.

Nonetheless, for many people, denunciation means a tough sentence, often prison. A common criticism of restorative justice is that it is soft on crime and may moderate a sentence. Although it is a real possibility, it is not a goal.

If a victim and offender enter into a dialogue prior to a sentence, or even prior to a charge (depending on the program), the success of that dialogue may result in a lighter sentence than the one that would have been imposed had no dialogue taken place. For some, that is a bad thing because sentences represent how society views a particular crime or offender. For others, it is a good thing if victims are engaged and satisfied.

Some victims rights advocates reject the use of restorative justice with certain crimes for fear that it will undo years of hard work to have these crimes legally and socially recognized as serious offences. For example, in the past, crimes like domestic violence, sexual assault and impaired driving were not taken seriously by the justice system or by society. Domestic violence was a private matter between families; women with unchaste character could not be raped; drinking and driving was no big deal. In these cases, there is a concern that "light" sentences – those in which judges do not denounce the behaviour – do not reflect the harm done.

But does denunciation have to be public? Could it not include the victim's denunciation of the conduct? Victims who participate in restorative programs welcome the chance to tell the offender the impact of their crime. One could argue that the symbolic public denunciation may mean less to an offender than the victim's personal denunciation. Hearing a judge denounce one's conduct as illegal may not have the same impact as hearing a victim describe the same conduct as hurtful.

Every sentence, except those that have mandatory minimums, requires judges to balance different principles. Restorative programs, depending on their relationship with the justice system, do not eliminate the potential for the offender's conduct to be publicly denounced. Some however, may give greater weight to other sentencing principles like responsibility and acknowledgement of harm done. Why shouldn't principles that result in more healing for victims be given more prominence over those that are symbolic?

Register for the
National Restorative
Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

La justice réparatrice peut-elle dénoncer les comportements néfastes?

par Steve Sullivan

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



En 1996, le gouvernement libéral de l'époque a adopté de nouveaux principes visant à guider les juges au moment de déterminer la peine appropriée à imposer. Les peines dénonces et de dissuades les comportements illégaux et séparent les délinquants de la société, si nécessaire, mais doivent aussi réhabiliter les délinquants tout en favorisant leur responsabilisation en ce qui a trait aux torts causés aux victimes et à la collectivité.

Les principes regroupent d'anciens éléments et de nouveaux éléments; les nouveaux éléments davantage axés sur la justice réparatrice et les anciens éléments sont des approches plus traditionnelles à l'égard des peines. Il y a peu d'indications que l'on a davantage recours aux peines réparatrices. Au contraire, au cours des dernières années, les peines sont devenues plus traditionnelles en raison de l'accent mis sur les peines minimales obligatoires.

Il faut admettre qu'il est difficile d'établir des peines qui tiennent compte d'intérêts opposés. Par exemple, prenons la dénonciation publique et la responsabilisation à l'endroit des victimes : la dénonciation est une affirmation collective selon laquelle une conduite illégale doit être punie, alors que la justice réparatrice a souvent lieu en privé entre les victimes et les délinquants. Comment une peine peut-elle dénoncer publiquement une conduite tout en incorporant des pratiques de justice réparatrice qui peuvent comprendre des éléments privés et confidentiels?

Certains critiques rejettent la justice réparatrice parce qu'elle ne sert pas les intérêts de la dénonciation publique. En réalité, aucun élément de justice réparatrice ne rejette la dénonciation. Dans sa forme la plus pure, la justice réparatrice fait appel à la participation des victimes, des délinquants et de la collectivité pour régler un comportement nuisible. Ce qui comprendrait donc un certain degré de dénonciation publique.

De plus, de nombreux programmes de justice réparatrice sont offerts dans le cadre du système de justice pénale ou en parallèle avec celui-ci. Le programme Possibilités de justice réparatrice du Service correctionnel du Canada entre en jeu après la condamnation. Ainsi, même si les séances ont presque toujours lieu en privé entre les victimes et les délinquants, le processus de condamnation est terminé, ce qui signifie que la dénonciation publique a déjà eu lieu.

Dans le Projet de justice coopérative d'Ottawa, la justice réparatrice fait partie du processus judiciaire. Si le délinquant reconnaît sa responsabilité et que les deux parties sont d'accord, un processus de réparation peut avoir lieu. Lorsque le processus est terminé, le dossier retourne au tribunal aux fins de détermination de la peine. La dénonciation peut avoir lieu en conjonction avec toute entente entre la victime et le délinquant que ces derniers souhaitent que la cour prenne en considération (bien que les discussions entre les parties demeurent confidentielles).

Si l'on met de côté la justice réparatrice, notons que la dénonciation est un geste principalement symbolique. À moins que le cas soit hautement médiatisé, on peut remettre en question la valeur ou la portée de la dénonciation publique. Des gens sont condamnés tous les jours et leur comportement criminel est dénoncé, mais combien d'entre nous en sommes vraiment conscients? Les victimes, les délinquants et leur famille le savent, mais de façon générale, la dénonciation publique n'est remarquée par personne d'autre.

Pour beaucoup de personnes, toutefois, la dénonciation représente une peine sévère, souvent une peine d'emprisonnement. On critique souvent le fait que la justice réparatrice est trop indulgente et qu'elle atténue les peines prononcées. Bien que cela soit possible, il ne s'agit pas de l'objectif de la justice réparatrice.

Si une victime et un délinquant participent à un dialogue avant le prononcé de la sentence, ou même avant la mise en accusation (selon le programme), la réussite du dialogue peut entraîner une peine plus clémentine que s'il n'y avait eu aucun dialogue. Pour certains, il s'agit d'une mauvaise chose, puisque les peines représentent la façon dont la société perçoit un crime ou un délinquant. Pour d'autres, il s'agit d'une bonne chose si les victimes participent au processus et en sont satisfaites.

Certains défenseurs des droits des victimes rejettent la justice réparatrice pour certains crimes de peur qu'elle élimine des années de travaux acharnés pour faire en sorte que ces crimes soient reconnus par la loi et la société comme étant graves. Par exemple, par le passé, la violence conjugale, l'agression sexuelle et la conduite avec facultés affaiblies n'étaient pas prises au sérieux dans le système de justice ou par la société. La violence conjugale était une question privée qui devait se régler en famille, les gens croyaient que les femmes au comportement libéral ne pouvaient pas être violées, et qu'il n'était pas très grave de conduire après avoir consommé de l'alcool. Dans ces cas, on craint que des peines « légères » (où le juge ne dénonce pas le comportement) ne reflètent pas les torts causés.

Mais la dénonciation doit-elle être publique? Ne peut-elle pas comprendre la dénonciation du crime par la victime? Les victimes qui participent au programme de justice réparatrice souhaitent avoir l'occasion de faire connaître aux délinquants les conséquences de leurs actes. On peut avancer que la dénonciation publique symbolique est moins significative pour les délinquants que la dénonciation personnelle de la victime. Entendre un juge indiquer qu'un comportement est illégal pourrait ne pas avoir le même impact qu'entendre une victime décrire le même comportement comme étant dommageable.

Chaque peine, à l'exception des peines minimales obligatoires, exige que le juge tienne compte de différents principes. Les programmes de justice réparatrice, selon leur lien avec le système de justice pénale, n'éliminent pas la possibilité de dénoncer publiquement le comportement du délinquant. Toutefois, certains accordent plus d'importance aux autres principes de détermination de la peine, comme la responsabilisation et l'acceptation des torts causés. Les principes qui favorisent la guérison des victimes ne devraient-ils pas revêtir plus d'importance que les principes symboliques?

Recent News and Developments

Canadian Highlights

The Canadian Victims Bill of Rights Receives Royal Assent and Comes Into Force

In April 2015, The *Canadian Victims Bill of Rights* received Royal Assent. This new Act establishes clear statutory rights at the federal level for victims of crime, and ensures that complaint mechanisms are in place for breaches of these rights. This includes the right to information (incorporating the right to information about restorative justice programs), protection, participation, and to seek restitution.

Associated amendments to the *Criminal Code*, the *Canada Evidence Act*, the *Employment Insurance Act*, and most of the amendments to the *Corrections and Conditional Release Act* came into force on July 23, 2015. The remaining amendments will come into force on a day or days to be fixed by Order in Council. For more information: www.canada.ca/en/campaign/victimsbillrights.

The Truth and Reconciliation Commission of Canada Publishes its Findings on Indian Residential Schools

The Truth and Reconciliation Commission of Canada held its closing events in Ottawa May 31 – June 3, 2015. The Commission spent six years travelling throughout Canada, listening to and documenting the stories of Aboriginal people who had been taken from their families as children and placed in residential schools.

Also in June, the Commission released *Honouring the Truth, Reconciling for the Future*, a summary of the Commission's discussions and findings. In its report, the Commission makes 94 calls to action in order to redress the legacy of residential schools and advance the process of Canadian reconciliation. For a copy of the report: www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=890.

A Consultation on Revised Drafts of the Values, Principles and Guidelines for Restorative Justice in Canada

The Canadian *Values and Principles for Restorative Justice in Criminal Matters* and *Restorative Justice Program Guidelines for Criminal Matters* were originally developed in 2004 after a national consultation with restorative justice practitioners, experts and various organizations. In 2014, the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Restorative Justice revised these documents with input from victim services and restorative justice officials. The new versions focus more on victims and families, reflect how restorative justice is being used in an increasing range of matters and with more diverse groups, and emphasize following up with participants.

A national consultation on the revised drafts begins at the 2015 National Restorative Justice Symposium. Then, look to the Canadian Restorative Justice Consortium for updates!

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



The Royal Canadian Mounted Police Develops a National Restorative Justice Policy

The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) is working on a national restorative justice policy. In drafting this policy, the unit has completed research into existing RCMP divisional/territorial policies, consultation with external agencies who have similar mandates and who may have established policies and best practices, consultation with RCMP representatives from each of the provinces and territories, and internal review processes. At this time the draft policy is being reviewed, prior to being sent back out for final input.

The national policy will provide an overview of restorative justice and the parameters when utilizing this process, definitions of more common terms, and the roles and responsibilities of RCMP members at different levels.

Victim-Sensitive Protocols for Restorative Justice in British-Columbia

British-Columbia's restorative justice community have engaged with stakeholders and referral sources to discuss the opportunities and barriers facing restorative justice in the province. One identified barrier is that some victim service providers lack assurance that restorative justice programs provide consistent, quality service in support of victims. This has presented an opportunity for growth.

A provincial working group secured funding through the Ministry of Justice, Province of British Columbia, through civil forfeiture proceeds to explore "victim-sensitive standards of practice" in restorative justice. The project, which is being coordinated by Fraser Region Community Justice Initiatives, is now underway and will conclude before the end of 2016.

Register for the
National Restorative
Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Recent News and Developments

Canadian Highlights

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Alberta Develops a Protocol, Guideline Manual and Pilot Project for Restorative Justice in Provincial Corrections

Alberta Correctional Services is exploring the use of restorative justice in its provincial facilities. Still in its early phases, the province has worked on the initial policy development and protocol structure for a post-sentence victim-offender mediation program within provincial custody. It is hoped that the initiative will be piloted in one of the province's nine facilities, and then evaluated and tested for its feasibility for broader implementation.

The province has already investigated many factors, including the role of community facilitators, correspondence with victim services units, the needs of both the offenders and the victims, and the training implications for its correctional staff. This project would be the first of its kind for Alberta.

A Video Resource about the Case that Ignited a Movement: The Elmira Case

Community Justice Initiatives, together with Rosco Films, presents *The Elmira Case*. In 1974, a drunken rampage in small-town Elmira, Ontario, sparked a revolutionary change in the Canadian justice system. An inspiring probation officer, a forward-thinking judge, two wayward youth willing to take responsibility for their mistakes, and a community willing to forgive. Together they transformed the way conflict is resolved and ignited a worldwide restorative justice movement that impacts more than 50 countries.

The DVD contains five videos, including a re-enactment of the Elmira Case story. The film debuts on November 19, 2015 in Kitchener, Ontario. Afterwards, copies can be purchased by contacting info@cjiwr.com. View the trailer at youtu.be/i7FB45OnmOM.

Quebec Signs a Restorative Justice Agreement with France

The Commission permanente de coopération franco-québécoise funded a project entitled "Regards croisés sur les approches et l'opérationnalité de dialogues entre auteurs et victimes." The objective of this project led by the Université Laval in Quebec City and the Institut national d'aide aux victimes et de médiation in Paris, is to take stock of the victim-offender restorative dialogue programs in France and Quebec, and to subsequently update the various inspiring practices for both countries, despite divergent positive rights, including the victim's role in the criminal justice system.

This project is funded for one year and can be renewed. The first two France-Quebec and Quebec-France missions will take place in the fall of 2015. For information, contact Catherine Rossi, Ph.D., www.svs.ulaval.ca/?pid=1434.

Use of Restorative Justice to Address Sexual Harassment at Dalhousie University

Dalhousie University was the topic of conversation and controversy when female Dentistry students who were the subject of offensive Facebook posts chose a restorative justice process, an option under the university's Sexual Harassment Policy. Twenty-nine students from the class participated in the process including 12 of the 13 men identified as members of the Facebook group, 14 women, and three other men from the class. The process lasted five months.

The Report from the Restorative Justice Process includes: Statements from all participants; a timeline of the process; an account of the investigation into the Facebook group; an examination of the climate and culture at the Faculty of Dentistry, and; ideas and commitments that emerged from the process.

www.dal.ca/cultureofrespect/process.html

Register for the
National Restorative
Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Actualités et nouveautés

Faits saillants canadiens

La Charte canadienne des droits des victimes a reçu la sanction royale et entre en vigueur

En avril 2015, la Charte canadienne des droits des victimes a reçu la sanction royale. Cette nouvelle loi de ressort fédéral confère des droits clairs aux victimes d'actes criminels et assure la mise en place de mécanismes d'examen des plaintes en cas de violation de ces droits. Ces derniers comprennent le droit d'obtenir des renseignements (y compris des renseignements concernant les programmes de justice réparatrice), le droit à la protection, le droit de participation et le droit au dédommagement.

Les modifications connexes apportées au Code criminel, à la Loi sur la preuve au Canada et à la Loi sur l'assurance-emploi et la plupart des modifications apportées à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition sont entrées en vigueur le 23 juillet 2015. Les autres modifications entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret. Pour obtenir d'autres renseignements, consultez le site Web suivant :

www.canada.ca/fr/services/police/victimes/index.html.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada communique ses conclusions concernant les pensionnats indiens

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a tenu ses événements de clôture à Ottawa du 31 mai au 3 juin 2015. Pendant six ans, la Commission s'est déplacée partout au Canada pour écouter et recueillir les récits d'Autochtones qui ont été retirés de leur famille et envoyés dans des pensionnats lorsqu'ils étaient enfants.

En juin, la Commission a rendu public le document *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, un sommaire des discussions et des conclusions de la Commission. Dans son rapport, la Commission formule 94 appels à l'action afin de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et faire avancer le processus de réconciliation au Canada. Cliquez sur le lien suivant pour obtenir une copie de ce document : www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=890.

Une consultation portant sur une nouvelle ébauche des valeurs, des principes et des lignes directrices relatifs à la justice réparatrice au Canada

Les documents canadiens *Valeurs et principes de la justice réparatrice en matière pénale* et *Lignes directrices concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale* ont d'abord été élaborés en 2004, à la suite d'une consultation nationale auprès d'intervenants en justice réparatrice, d'experts et de diverses organisations. En 2014, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice réparatrice a modifié ces documents en tenant compte de renseignements fournis par les responsables des services aux victimes et de la justice réparatrice. Les nouvelles versions mettent davantage l'accent sur les victimes et les familles, reflètent la façon dont la justice réparatrice est utilisée dans une plus grande variété de cas et de groupes et souligne le suivi à effectuer auprès des participants.

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Une consultation à l'échelle nationale sur les nouvelles ébauches de ces documents sera lancée lors du Symposium national sur la justice réparatrice 2015. Surveillez les mises à jour diffusées par le Consortium canadien pour la justice réparatrice!

La Gendarmerie royale du Canada élabore une politique nationale relative à la justice réparatrice

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) élabore une politique nationale relative à la justice réparatrice. Afin d'en préparer l'ébauche, l'unité a examiné les politiques divisionnaires/territoriales existantes au sein de la GRC, a consulté des organismes externes ayant un mandat semblable et qui pourraient avoir établi des politiques et des pratiques exemplaires à ce sujet, a consulté des représentants de la GRC de chaque province et territoire et a complété des processus de vérification interne. L'ébauche de la politique est à l'étape de l'examen avant d'être communiquée à nouveau afin de recueillir les derniers commentaires.

La politique nationale donnera un aperçu de la justice réparatrice et des définitions des termes les plus communs, fournira les paramètres à respecter dans l'application de ce processus et définira le rôle et les responsabilités des membres des différents échelons de la GRC.

Des protocoles adaptés aux victimes dans le cadre de la justice réparatrice en Colombie-Britannique

Les membres du milieu de la justice réparatrice en Colombie-Britannique ont entrepris des discussions avec les intervenants et les sources de renvoi concernant les possibilités et les obstacles touchant la justice réparatrice dans cette province. Le fait que des prestataires de services aux victimes n'ont pas la certitude que les programmes de justice réparatrice offrent des services uniformes et de qualité en soutien aux victimes constitue un des obstacles cernés. Il s'agit d'une occasion de croissance.

Un groupe de travail provincial a obtenu du ministère de la Justice de la Colombie-Britannique du financement issu des produits de la confiscation civile pour étudier les « normes de pratique adaptées aux victimes » dans le cadre de la justice réparatrice. Le projet, coordonné par la Fraser Region Community Justice Initiatives Association, est lancé et sera terminé d'ici la fin de 2016.

Inscrivez-vous au
Symposium national
sur la justice réparatrice
les 16 et 17 novembre 2015
à Québec

Organisé par le ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface et l'Université Laval

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Actualités et nouveautés

Faits saillants canadiens

L'Alberta élabore un protocole, un manuel de lignes directrices et un projet pilote relatif à la justice réparatrice au sein des services correctionnels provinciaux

Les services correctionnels de l'Alberta examinent la possibilité d'avoir recours à la justice réparatrice dans ses établissements provinciaux. Ce projet en est encore aux premières étapes; les responsables provinciaux se sont penchés sur l'ébauche préliminaire d'une politique et d'un protocole relatifs à un programme de médiation postpénale entre victime et délinquant sous responsabilité provinciale. Il est souhaité que cette initiative soit mise à l'essai dans un des neuf établissements provinciaux et qu'ensuite, la possibilité qu'elle soit implantée à plus grande échelle soit évaluée et examinée.

Les responsables provinciaux ont déjà étudié de nombreux facteurs, y compris le rôle des intervenants communautaires, les communications avec les unités de services aux victimes, les besoins des délinquants et des victimes et les incidences sur la formation offerte au personnel de correction. Ce projet serait le premier de son genre en Alberta.

Une vidéo concernant l'affaire à l'origine d'un mouvement : le cas d'Elmira

L'organisme Community Justice Initiatives, en collaboration avec Rosco Films, présente « *The Elmira Case* ». En 1974, un saccage perpétré sous l'influence de l'alcool dans la petite ville d'Elmira, en Ontario, a entraîné une révolution dans le système de justice canadien. Un agent de probation inspirant, un juge aux idées avant-gardistes, deux jeunes rebelles prêts à assumer les responsabilités découlant de leurs erreurs et une communauté disposée à pardonner; ensemble, ils ont transformé la façon de résoudre des conflits et ont lancé un mouvement de justice réparatrice à l'échelle internationale qui touche plus de 50 pays.

Le DVD contient cinq vidéos, y compris une reconstitution de l'histoire du cas d'Elmira. Le film sera lancé le 19 novembre 2015 à Kitchener, en Ontario. Ensuite, il sera possible de se le procurer en écrivant à l'adresse suivante : info@cjiwr.com. Visionnez la bande-annonce en cliquant sur le lien suivant : youtu.be/i7FB45OnmOM.

Le Québec conclut une entente sur la justice réparatrice avec la France

La Commission permanente de coopération franco-québécoise a subventionné un projet intitulé Regards croisés sur les approches et l'opérationnalité de dialogues entre auteurs et victimes. Dirigé par l'Université Laval au Québec et l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation à Paris, ce projet a pour objectif de réaliser un état de situation des programmes de dialogues réparateurs auteurs-victimes offerts en France et au Québec, puis de mettre au jour les diverses pratiques inspirantes pour ces deux pays, malgré des droits positifs divergents notamment quant à la place de la victime dans le processus pénal.

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Ce projet est financé pour un an et est reconductible. Les deux premières missions France-Québec et Québec-France auront lieu dans le courant de l'automne 2015. Pour toute information, communiquer avec Catherine Rossi, Ph.D., www.svs.ulaval.ca/?pid=1434.

Le recours à la justice réparatrice dans les cas de harcèlement sexuel à l'Université Dalhousie

L'Université Dalhousie a suscité des conversations et la controverse lorsque des étudiantes en médecine dentaire ayant fait l'objet de publications offensantes sur Facebook ont choisi de s'engager dans un processus de justice réparatrice, un choix offert dans le cadre de la politique sur le harcèlement sexuel de l'université. Vingt-neuf étudiants du groupe en question ont participé au processus : 12 des 13 hommes identifiés comme étant membres du groupe Facebook, 14 femmes et trois autres hommes du groupe d'étudiants. Le processus a duré cinq mois.

Le rapport issu du processus de justice réparatrice comprend : des déclarations de tous les participants, un calendrier du processus, une explication de l'enquête sur le groupe Facebook, une évaluation du climat et de la culture prévalant dans la faculté de médecine dentaire et les suggestions et les engagements qui sont ressortis du processus. www.dal.ca/cultureofrespect/process.html

Inscrivez-vous au
Symposium national
sur la justice réparatrice
les 16 et 17 novembre 2015
à Québec

Organisé par le ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface et l'Université Laval

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Recent News and Developments

International Highlights

The European Commission Victims' Directive Comes Into Force

The European Union's Directive *Establishing Minimum Standards on the Rights, Support and Protection of Victims of Crime* (Victims' Directive) is due to be fully implemented by all member states by November 2015. In relation to restorative justice, the Directive states that:

- States must take measures to ensure that the victim does not suffer from secondary and repeat victimisation, retaliation or intimidation
- Restorative justice must be carried out in the interests of the victim, with their free and informed consent, which may be withdrawn at any time
- Victims must be provided with full, unbiased information on the process and potential outcomes of restorative justice, before agreeing to participate
- Offenders must have acknowledged their offence
- All agreements are voluntary
- Discussions are confidential, within the limits of the law
- Member states must establish protocols on the conditions of referral to a restorative justice service.
- Restorative justice professionals should receive general and specialist training to enable them to recognise victims, sensitise them to needs of victims and how to deal with them in respectful, impartial manner.

Restorative Justice in Cases of Domestic Violence: Best Practice Examples

Restorative Justice in Cases of Domestic Violence: Best Practice Examples Between Increasing Mutual Understanding and Awareness of Specific Protection Needs, a project funded by the European Union, aims to develop a better understanding of the implementation of restorative justice into domestic violence cases while focusing on the victims' best interest. Project activities include research on existing evidence, interviews with victims, perpetrators and professionals, and in-depth meetings to discuss results at a European level: iars.org.uk/content/RJandDV.

In 2014, the project published a comparative literature review looking at existing evidence, *Restorative Justice and Domestic Violence: A Critical Review*. In 2015, the project published *Restorative Justice in Cases of Domestic Violence: A Comparative Report* which describes the European legislative context for the use of restorative justice in domestic violence cases and a comparative overview of this approach in six countries (Austria, Denmark, Finland, Greece, the Netherlands, and the United Kingdom). The final result, coming in 2016, will be a guide with a set of recommendations based on evidence-based research and practice.

Using Restorative Justice in Intercultural Settings within Democratic Societies

ALTERNATIVE, a project funded by the European Union, used a combination of theory and action research, including participatory filming, to produce a spectrum of theoretically grounded and empirically tested models of dealing with conflicts in intercultural settings by restorative justice processes.

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



The theoretical research focussed on three large topics namely (1) alternative epistemologies of justice and security, (2) conflict intervention in intercultural contexts and (3) existing methods of restorative justice and their relevance in intercultural conflicts. The action research consisted of pilots carried out in four different countries (Austria, Hungary, Northern Ireland, and Serbia) with different types, levels and settings of conflicts.

The final research report will be available in early 2016 as the project comes to a close. For more information on the project, including public deliverables: www.alternativeproject.eu.

European Research on Restorative Juvenile Justice

The International Juvenile Justice Observatory has published Volume I of its European Research on Juvenile Justice. *Research and Selection of the Most Effective Juvenile Restorative Justice Practices in Europe: Snapshots from 28 EU Member States* analyses the existing restorative practices across the European Union, and is the basis for the best practices recommended in Volume II, *European Model for Restorative Justice with Juveniles*, soon to be published.

Volume I presents a snapshot of restorative juvenile justice in each of the European Union Member States and concludes with a comparative overview. Each snapshot was compiled following extensive research. The aim is to provide a better understanding as to what makes for a successful restorative justice programme. Each Snapshot takes into account the access and use of restorative practices as determined by the legal context and the implementation of restorative justice as determined by its organisational structure. Finally the work evaluates the strengths and weaknesses of each restorative system.

E-training Courses on Victims Rights and Restorative Justice

The IARS International Institute has launched a free online course that aims to empower victims by increasing their knowledge of their rights in the criminal justice and restorative justice process. *Asserting Your Rights through the New EC Victims' Directive* can be accessed at www.rj4all.info/content/victimscourse.

IARS has also release an accredited, evidence-based, online course on restorative justice and victims' rights. This course aims to increase professionals' knowledge and skills vis-à-vis how they treat and interact with victims. Course materials were developed in consultation with key stakeholders, practitioners, victims and offenders: www.rj4all.info/content/RJE-ettraining.

Both courses are outputs of the two-year funded project Restorative Justice in Europe: Safeguarding Victims and Empowering Professionals.

Recent News and Developments

International Highlights

Restorative Justice for Serious Offences in Two Australian Territories

In 2014, the Australian Capital Territory government announced it would “pursue a new justice reform strategy focussed on enhancing the legal framework for sentencing and restorative justice”. In 2015, the government confirmed \$2.1m over the next four years to expand its restorative justice program. The program will be expanded to adults and more serious crimes in 2016 and recruitment and training will also take place in order to expand the program further to manage domestic violence and sexual offences from 2018.

In Victoria, the South Eastern Centre Against Sexual Assault and Family Violence is piloting a restorative justice program for adult victims of sexual assault. Victims will be able to meet their perpetrators (or someone connected to their abuse) in a supportive environment, talk about how they have been affected with the help of trained staff, and seek resolution. The program is intended to provide an alternative to going through the courts and is voluntary on all sides. The centre has been carrying out such sessions informally for about 20 years but the pilot will allow a more structured program to be established and evaluated by academics at Monash University.

A National Campaign to Humanize Justice Systems

The Peace Alliance, has launched an education and advocacy campaign, urging policy-makers, media, and the public across the United-States to support evidence-based peacebuilding legislation, policies, and approaches. “Humanizing Justice Systems” is one of their five priorities and endorse restorative justice as a most promising solution.

Their campaign includes a declaration that supporters can sign in order to commit to being part of the movement by connecting, engaging, investing, organizing or empowering. Their campaign also includes a petition to Congress and President and a number of other suggestions, strategies, resources and tools to help move this agenda forward. For more information on Humanizing Justice Systems: peacealliance.org/humanizing-justice-systems.

The Largest Whole-School Change Program Ever Undertaken

The United States Department of Justice has provided \$3 million of funding for the district’s Pursuing Equitable Restorative Communities project. The grant will pay to implement the International Institute for Restorative Practices SaferSanerSchools Whole-School Change program, a comprehensive two-year school implementation model, in 22 elementary, middle, and high schools in Pittsburgh, Pennsylvania.

The grant will also provide for the RAND Corporation to measure the effectiveness of restorative practices and to track the impact of restorative practices implementation. RAND will compare the 22-school “treatment group” against a “control group” of 22 other schools in the same jurisdiction that will not participate in the program.

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Mapping the Future of Restorative Justice

A three-year project to envision and map a positive future for restorative justice began in mid-2015 with a five-day meeting of 36 restorative justice practitioners, theorists and innovators from a wide range of backgrounds. The idea behind the mixture of invitees was to foster provocative conversation about the possibilities for restorative justice, particularly for addressing structural injustices. The project calls attention to the danger of restorative justice centering on “repair at the micro-interpersonal level” and intends to highlight the ways that restorative justice can “provide a coherent framework for transforming macro-social structures that cause harm.”

The project, funded by Porticus, is being led by the Zehr Institute for Restorative Justice at Eastern Mennonite University. This first consultation will be followed next year by a public conference attended by up to 120 people. Next time, Stauffer said, his organizing team will work to create a conference format that moves participants more quickly into discussions on the future of the field, with a view of moving into a research and writing phase in the final year of the project.

Beyond Punishment by Hubertus Siegert Wins Best Documentary 2015

Three crimes in three different cultures and three legal systems – Three men who have killed and three families who have lost a beloved one. This film examines the notion of restorative justice via three cases in the United States, Norway, and Germany. It enters new territory by positing that the pain of loss can be overcome by something other than retaliation and punishment. The film tells three times the impossible story: to meet your enemy, in thoughts, in messages, in real life.

Beyond Punishment had its regular cinema release in Germany in June 2015 and has been shown in prisons all over the country. The film has already twice won Best Documentary 2015 and was nominated for the prestigious German Film Prize. The English subtitled DVD will be available for purchase in 2016 from www.beyondpunishment.de.

Register for the
National Restorative
Justice Symposium
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Actualités et nouveautés

Faits saillants internationaux

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



La Directive de la Commission européenne sur la protection des victimes entre en vigueur

Tous les États membres doivent mettre en vigueur la Directive établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité d'ici novembre 2015. Par rapport à la justice réparatrice, la Directive dit :

- les États doivent prendre des mesures pour garantir que la victime ne subit pas une victimisation secondaire et répétée, des représailles ou de l'intimidation;
- la justice réparatrice doit être mise en œuvre dans l'intérêt de la victime, avec son consentement libre et éclairé, qu'elle peut retirer en tout temps;
- les victimes doivent recevoir des renseignements complets et impartiaux au sujet du processus et de ses résultats potentiels, avant d'accepter d'y participer;
- l'auteur de l'infraction doit avoir reconnu les faits de l'affaire;
- tout accord est conclu librement;
- les débats sont confidentiels, dans les limites de la loi;
- les États membres doivent établir des protocoles relatifs au renvoi à un service de justice réparatrice;
- les professionnels de la justice réparatrice devraient suivre une formation générale et spécialisée pour leur permettre de reconnaître les victimes et de s'veiller aux besoins des victimes et à la façon de les traiter de façon respectueuse et impartiale.

La justice réparatrice dans les cas de violence familiale : exemples de pratiques exemplaires

Le projet Restorative Justice in Cases of Domestic Violence: Best Practice Examples Between Increasing Mutual Understanding and Awareness of Specific Protection Needs, financé par l'Union européenne, vise à mieux faire comprendre la mise en œuvre de la justice réparatrice dans les cas de violence familiale en mettant l'accent sur l'intérêt des victimes. Les activités du projet comprennent des recherches de données probantes disponibles, des entrevues avec des victimes, des agresseurs et des professionnels et des réunions pour discuter en profondeur des résultats à l'échelle européenne : iars.org.uk/content/RJandDV.

En 2014, le projet a publié une analyse documentaire comparative portant sur les données probantes disponibles, intitulée *Restorative Justice and Domestic Violence: A Critical Review*. En 2015, le projet a publié *Restorative Justice in Cases of Domestic Violence: A Comparative Report* qui décrit le contexte législatif européen encadrant l'utilisation de la justice réparatrice dans les affaires de violence familiale et un aperçu comparatif de cette approche dans six pays (Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Pays-Bas et Royaume-Uni). Le résultat final, qui sera publié en 2016, comprendra un guide avec un ensemble de recommandations fondées sur la recherche empirique et la pratique.

Utilisation de la justice réparatrice dans des milieux interculturels au sein de sociétés démocratiques

ALTERNATIVE, un projet financé par l'Union européenne, a employé une combinaison de recherche théorique et de recherche-action, notamment le tournage participatif, pour produire un éventail de modèles reposant sur la théorie et testés empiriquement pour régler des conflits dans des contextes interculturels au moyen des processus de la justice réparatrice.

La recherche théorique était axée sur trois grands sujets, notamment (1) les épistémologies alternatives de la recherche et de la sécurité, (2) l'intervention en situation de conflit dans des contextes interculturels et (3) les méthodes disponibles de justice réparatrice et leur pertinence dans des conflits interculturels. La recherche-action a consisté en des projets pilotes mis en œuvre dans quatre pays (Autriche, Hongrie, Irlande du Nord et Serbie) avec différents types de conflits, à différents niveaux et dans différents contextes.

Le rapport de recherche définitif sera disponible au début de 2016 puisque le projet arrive à son terme. Pour en savoir plus sur le projet, notamment ses produits publics : www.alternativeproject.eu.

Recherche européenne sur la justice juvénile réparatrice

L'Observatoire international de justice juvénile a publié le volume I de sa série European Research on Juvenile Justice. Le rapport *Research and Selection of the Most Effective Juvenile Restorative Justice Practices in Europe: Snapshots from 28 EU Member States* analyse l'emploi des pratiques réparatrices dans l'ensemble de l'Union européenne et enracine les pratiques exemplaires recommandées dans le volume II, *European Model for Restorative Justice with Juveniles*, qui sera publié sous peu.

Le volume I présente un instantané de la justice juvénile réparatrice dans chacun des États membres de l'Union européenne et se conclut sur une vue d'ensemble comparative. Chaque instantané a été établi au terme de recherches approfondies. L'objectif est de mieux saisir les éléments propres à un programme de justice réparatrice efficace. Chaque instantané s'intéresse à l'accès et à l'utilisation des pratiques réparatrices en fonction du contexte juridique de même qu'à la mise en œuvre de la justice réparatrice en fonction de sa structure organisationnelle. Enfin, l'ouvrage évalue les forces et les faiblesses de chaque système de justice réparatrice.

Cours de formation en ligne sur les droits des victimes et la justice réparatrice

L'Institut international IARS a lancé un cours en ligne sans frais qui vise à permettre aux victimes de mieux connaître leurs droits dans les processus de justice pénale et de justice réparatrice. Il est possible de consulter le cours intitulé *Asserting Your Rights through the New EC Victims' Directive* à l'adresse www.rj4all.info/content/victimscourse.

L'IARS a aussi publié un cours en ligne agréé et étayé par des données probantes sur la justice réparatrice et les droits des victimes. Le cours vise à renforcer les connaissances et les compétences de professionnels en ce qui concerne la façon dont ils traitent les victimes et communiquent avec elles. Le contenu du cours a été créé de concert avec des intervenants clés, des praticiens, des victimes et des délinquants : www.rj4all.info/content/RJE-training.

Les deux cours sont le fruit du projet de deux ans financé par l'Institut, intitulé *Restorative Justice in Europe: Safeguarding Victims and Empowering Professionals*.

Actualités et nouveautés

Faits saillants internationaux

La justice réparatrice pour des infractions graves dans deux territoires australiens

En 2014, le gouvernement du Territoire de la capitale de l'Australie a annoncé qu'il allait mettre en œuvre une nouvelle stratégie de réforme de la justice misant sur l'amélioration du cadre juridique en matière de détermination de la peine et de justice réparatrice. En 2015, le gouvernement a confirmé l'investissement de 2,1 millions de dollars sur quatre ans pour élargir son programme de justice réparatrice. Le programme sera élargi aux adultes et à des crimes plus graves en 2016; des activités de recrutement et de formation seront aussi mises en œuvre en vue d'élargir encore le programme de façon à traiter des infractions de violence conjugale et d'ordre sexuel à partir de 2018.

À Victoria, le South Eastern Centre Against Sexual Assault and Family Violence met à l'essai un programme de justice réparatrice pour des victimes adultes d'agression sexuelle. Les victimes pourront rencontrer leur agresseur (ou une personne ayant un lien avec l'agression qu'elles ont subie) dans un environnement positif, parler des répercussions que l'agression a eues pour elles avec l'aide d'employés formés et chercher une résolution. Le programme est destiné à fournir une solution de rechange au processus judiciaire et il est volontaire pour toutes les parties. Le Centre organise ce genre de séances de façon informelle depuis environ 20 ans, mais le projet pilote permettra d'établir un programme plus structuré qui fera l'objet d'une évaluation menée par des chercheurs de l'université Monash.

Une campagne nationale pour humaniser les systèmes de justice

La Peace Alliance a lancé une campagne d'éducation et de promotion invitant les décideurs, les médias et le grand public des États-Unis à appuyer des lois, des politiques et des démarches d'éducation de la paix fondées sur des données probantes. «Humanizing Justice Systems» est l'une de ses cinq priorités et l'Alliance souscrit à la justice réparatrice à titre de solution des plus prometteuses.

Sa campagne comprend une déclaration que les sympathisants peuvent signer afin de s'engager à faire partie du mouvement par l'établissement de rapports, le dialogue, l'investissement, l'organisation ou l'habilitation. La campagne comprend aussi une pétition adressée au Congrès et au Président et plusieurs autres suggestions, stratégies, ressources et outils pour faire avancer les choses. Pour en savoir plus sur l'humanisation des systèmes de justice : peacealliance.org/humanizing-justice-systems.

Le plus grand programme de changement pour l'ensemble de l'école jamais entrepris

Le ministère de la Justice des États-Unis a versé 3 millions de dollars pour financer le projet du district intitulé Pursuing Equitable Restorative Communities. La subvention couvrira les frais de mise en œuvre du programme de changement de l'ensemble de l'école de l'International Institute for Restorative Practices intitulé SaferSanerSchools, un modèle d'implantation scolaire détaillé de deux ans, dans 22 écoles primaires, intermédiaires et secondaires de Pittsburgh, en Pennsylvanie.

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



La subvention permettra aussi à la société RAND de mesurer l'efficacité des pratiques réparatrices et de suivre l'effet de leur mise en œuvre. RAND comparera le « groupe de traitement » constitué des 22 écoles avec un « groupe témoin » constitué de 22 autres écoles dans la même administration qui ne participeront pas au programme.

Cartographier l'avenir de la justice réparatrice

Un projet de trois ans pour élaborer la vision et le schéma d'un avenir positif pour la justice réparatrice a été amorcé au milieu de 2015 par une réunion de cinq jours de 36 praticiens, théoriciens et innovateurs en matière de justice réparatrice provenant d'un vaste éventail de disciplines. L'idée d'avoir un mélange d'invités était de favoriser une conversation provocatrice sur les possibilités de la justice réparatrice, en particulier pour régler des injustices structurelles. Le projet attire l'attention sur le danger que la justice réparatrice cible « le redressement au niveau micro-interpersonnel » et il vise à mettre en lumière comment la justice réparatrice peut « servir de cadre cohérent à la transformation de structures macro-sociales qui causent du tort ».

Le projet, financé par Porticus, est dirigé par le Zehr Institute for Restorative Justice de l'université Eastern Mennonite. Cette première consultation sera suivie l'an prochain d'un congrès public réunissant jusqu'à 120 personnes. La prochaine fois, selon Stauffer, son équipe organisatrice s'emploiera à créer un modèle de congrès qui permet aux participants de s'engager plus rapidement dans des discussions sur l'avenir du domaine, en vue de passer à la phase de recherche et de rédaction dans la dernière année du projet.

Beyond Punishment, de Hubertus Siegert, sacré meilleur documentaire de 2015

Trois crimes dans trois cultures différentes et dans trois systèmes juridiques – trois hommes qui ont tué et trois familles qui ont perdu un être cher. Ce film examine l'idée de la justice réparatrice par l'entremise de trois affaires se déroulant aux États-Unis, en Norvège et en Allemagne. Il défriche un nouveau territoire en faisant le postulat que la douleur de la perte peut être surmontée par autre chose que les représailles et le châtiment. Le film raconte trois fois l'histoire impossible : rencontrer votre ennemi, en pensées, dans des messages et en chair et en os.

Beyond Punishment a eu sa sortie officielle dans les salles de cinéma en Allemagne en juin 2015 et il a été présenté dans des prisons à la grandeur du pays. Le film a déjà remporté deux prix du meilleur documentaire de 2015 et a été nommé pour le prestigieux Prix du film allemand. Le DVD sous-titré en anglais sera mis en vente en 2016 sur le site www.beyondpunishment.de.

Books, Articles and Films /

Livres, articles et films

Most Recent Resources /

Ressources les plus récentes

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



This list includes a small selection of recently published books, chapters, articles, films, and videos related to Restorative Justice; however there is much, much more information out there!

Cette liste compte une petite sélection de livres, de chapitres, d'articles, de films et de vidéos récents sur la justice réparatrice; il y a cependant beaucoup, beaucoup plus d'information de disponible!

Ahlin, E. M., Gibbs, J. C., Kavanaugh, P. R. & Lee, J. (2015). Support for Restorative Justice in a Sample of U.S. University Students. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1-17.

Angel, C.M., Sherman, L. W., Strang, H., Ariel, B., Bennett, S., Inkpen, N., Keane, A. & Richmon, T. S. (2014). Short-term Effects of Restorative Justice Conferences on Post-traumatic Stress Symptoms Among Robbery and Burglary Victims: A Randomized Controlled Trial. *Journal of Experimental Criminology*, 10, 291-307.

Barrile, L. G. (2015). I Forgive You, but You Must Die: Murder Victim Family Members, the Death Penalty, and Restorative Justice. *Victims & Offenders*, 10, 239-269.

Baste Morand, L. (2014). La réparation pénale : Un embryon français de justice restaurative. *Les Cahiers Dynamiques*, 59, 61.

Beck, E., Lewinson, T. & Kropf, N. P. (2015). Restorative Justice with Older Adults: Mediating Trauma and Conflict in Later Life. *Traumatology*.

Beyond Punishment. [Motion Picture]. (2015). Germany: S.U.M.O. FILM.

Biffi, E. & Laxminarayan, M. (2014). *Accessibility and Initiation of Restorative Justice: A Practical Guide*. European Forum for Restorative Justice.

Bolívar, D., Aertsen, I. & Vanfraechem, I. (Eds.). (2015). *Victims and Restorative Justice: An Empirical Study of the Needs, Experiences and Position of Victims within Restorative Justice Practices*. Country Reports. European Forum for Restorative Justice.

Booth, T. (2014). The Restorative capacities of Victim Impact Statements: Analysis of the Victim-Judge Communication Dyad in the Sentencing of Homicide Offenders. *Restorative Justice*, 2, 301-326.

Boyes-Watson, C., & Pranis, K. (2014). *Circle Forward: Building a Restorative School Community*. Living Justice Press, 456.

Braswell, M. C., McCarthy, B. R. & McCarthy, B. J. (Eds.). (2015). *Justice, Crime and Ethics* (8th ed.). Routledge, 514.

Button, M., McNaughton Nicholls, C., Kerr, J. & Owen, R. (2015). Online Fraud Victims in England and Wales: Victims' Views on Sentencing and the Opportunity for Restorative Justice? *Howard Journal of Criminal Justice*, 54, 193-211.

Callanan, M. M., Cook, A. & Drennan, G. (2015). A Qualitative Exploration of the Experience of Restorative Approaches in a Forensic Mental Health Setting. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 26, 510-531.

Cario, R. (2014). Justice restaurative: Principes et promesses. *Les Cahiers Dynamiques*, 59, 144.

Chen, H. (2015). Restorative Justice: A Perspective from Victims. *Studies in Sociology of Science*, 6, 22-25.

Claes, E. & van Daele, E. (2014). Restorative Justice and Volunteering in a Secular Age. In Becci, I. & Roy, O. (Eds.) *Religious Diversity in European Prisons* (191-215). Springer.

Cornwell, D. J. (2014). *Mercy: A Restorative Philosophy*. Waterside Press, 140.

Cosemans, Z. & Parmentier, S. (2014). Changing Lenses to Restorative Justice: New Directions from Europe and Beyond. *Restorative Justice*, 2, 232-241.

Crawford, A. (2015). Temporality in Restorative Justice: On Time, Timing and Time-Consciousness. *Theoretical Criminology*, 1-21.

Daicoff, S. S. (2015). Families in Circle Process: Restorative Justice in Family Law. *Family Court Review*, 53, 427-438.

Drost, L., Haller, B., Hofinger, V., van der Kooij, T., Lünnehan, K. & Wolthuis, A. (2015). *Restorative Justice in Cases of Domestic Violence: Comparative Report*. Retrieved from: http://www.iars.org.uk/sites/default/files/150216_7388_RJ_Comparative_rep_WS1_final_AW.pdf

Dunkel, F., Horsfield, P. & Parosanu, A. (2015). *Research and Selection of the Most Effective Juvenile Restorative Justice Practices in Europe: Snapshots from 28 EU Member States*. International Juvenile Justice Observatory, 260.

Dzur, A. W. (2014). Security with Care: Restorative Justice and Healthy Societies. *Restorative Justice*, 2, 242-244.

Gavrielides, T. (Ed.). (2014). *A Victim-led Criminal Justice System: Addressing the Paradox*. IARS Publications, 270.

Gavrielides, T. (Ed.). (2015). *Library of Essays – Second Series* (Vol. Restorative Justice). Ashgate.

Gavrielides, T. (Ed.). (2015). *The Psychology of Restorative Justice: Managing the Power Within*. Ashgate, 272.

Gavrielides, T. (Ed.). (2015). *Offenders No More: An Inter-disciplinary Restorative Justice Dialogue*. NOVA.

Gilbert, M. J. (2014). Shaping Justice for the Twenty-First Century in the USA: the National Association of Community and Restorative Justice. *Restorative Justice*, 2, 205-217.

Gonzalez, T. (2015). Reorienting Restorative Justice: Initiating a New Dialogue of Rights Consciousness, Community Empowerment and Politicization. *Cadozo Journal of Conflict Resolution*, 16, 457-478.

Gregory, D. (2015). Predicting Participation in a Victim-Offender Conference. *Negotiating and Conflict Management Research*, 8, 100-118.

Register for the
**National Restorative
Justice Symposium**
in Québec city on
November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval.

www.snjr-nrjs2015.ca
info@snjr-nrjs2015.ca

Books, Articles and Films /

Livres, articles et films

Most Recent Resources /

Ressources les plus récentes

Hergo: 3 Testimonies. Conferencing in Belgium [DVD]. (2014). Belgium: Alba and Dikadoku.

Hurley, N. & Guckenburg, S. (2015). *What Further Research is Needed on Restorative Justice in Schools?* WestEd, 12.

Kenny, P. & Leonard, L. (2014). *The Sustainability of Restorative Justice*. Emerald Group Publishing, 272.

Kurian Abraham, A. & Sengupta, A. (2015). The Juvenile Justice (Care and Protection) Bill 2014 (India): A Critical Analysis. *Internet Journal of Restorative Justice*, 1-36.

Larsen, J. J. (2014). *Restorative Justice in the Australian Criminal Justice System*. Australian Institute of Criminology, 54.

Letter From the Mayor [Motion Picture]. (2014). Netherlands: Paul de Bont Producties.

Maglione, G. (2014). Discursive Fields and Subject Positions: Becoming 'Victim', 'Offender' and 'Community' in Restorative Justice. *Restorative Justice*, 2, 327-348.

Maruna, S. (2014). The Role of Wounded Healing in Restorative Justice: An Appreciation of Albert Eglash. *Restorative Justice*, 2, 9-23.

McCutcheon, R., Sawatsky, J. & Smith, V. (Eds.). (2015). *Voices of Harmony and Dissent: How Peacebuilders Are Transforming Their Worlds*. Canadian Mennonite University Press, 354.

Miller, S. L. & Hefner, M. K. (2015). Procedural Justice for Victims and Offenders?: Exploring Restorative Justice Process in Australia and the US. *Justice Quarterly*, 32, 142-167.

Nelund, A. (2015). Policy Conflict: Women's Groups and Institutionalized Restorative Justice. *Criminal Justice Policy Review*, 26, 65-84.

Neville, D. J. (2014). *The Bible, Justice and Public Theology*. Wipf & Stock, 230.

Payne, A. A. & Welch, K. (2015). Restorative Justice in Schools: The Influence of Race on Restorative Discipline. *Youth & Society*, 47, 539-564.

Radist, S. S., Mills, M. A., Vastine, E. J. & Newman, P. C. (2014). Restorative Justice Pilot Project at the Parentage and Child Support Court of the Circuit Court of Cook County. *DePaul Journal for Social Justice*, 8, 53-70.

Restorative Justice: Changing Hearts and Minds. [DVD]. 2015. United States: Restorative Resources.

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Restorative Justice. Inspiring the Future of a Justice Society for All. [Film]. (2014). Retrieved from: <http://www.euforumrj.org/events/short-film-for-the-international-rj-week-2014>

Riedl, K., Jensen, K., Call, J. & Tomasello, M. (2015). Restorative Justice in Children. *Current Biology*, 25, 1731-1735.

Robinson, A. (2014). Foundations for Youth Justice: Positive Approaches to Practice. *Policy Press*, 304.

Rognon, F. (2015). Restorative Justice: Asserted Benefits and Existing Obstacles in France. In Becci, I. & Roy, O. (Eds.) *Religious Diversity in European Prisons* (177-185). Springer.

Rognon, F. & Deymie, B. (2014). *Punir, restaurer, guérir: Regards croisés sur la justice restaurative*. Editions L'Harmattan, 170.

Rosenblatt, F. F. (2014). Community Involvement in Restorative Justice: Lessons from an English and Welsh Case Study on youth Offender Panels. *Restorative Justice*, 2, 280-301.

Rosenblatt, F. F. (2015). *The Role of Community in Restorative Justice*. Routledge, 218.

Ryan, T. G. & Ruddy, S. (2015). Restorative Justice: A Changing Community Response. *International Electronic Journal of Elementary Education*, 7, 253-262.

Saulnier, A. & Sivasubramaniam, D. (2015). Effects of Victim Presence and Coercion in Restorative Justice: An Experimental Paradigm. *Law and Human Behavior*, 39, 378-387.

Sedelmaier, C. M. & Gaboury, M. T. (2015). Administering a Victim Impact Curriculum to Inmates: A Multi-Site Replication. *Criminal Justice Studies: A Critical Journal of Crime, Law & Society*, 28, 226-238.

Sherman, L. (2014). Experiments in Criminal Sanctions: Labeling, Defiance, and Restorative Justice. In Farrington, D. P. & Murray, J. (Eds.), *Labeling Theory: Empirical Tests* (114-149). New Jersey: Transaction Publishers.

Sherman, L., Strang, H., Mayo-Wilson, E., Woods, D. & Ariel, B. (2015). Are Restorative Justice Conferences Effective in Reducing Repeat Offending? Findings from a Campbell Systematic Review. *Journal of Quantitative Criminology*, 31, 1-24.

Sheuerman, H. L. & Matthews, S. K. (2014). Importance of Perceptions in Restorative Justice Conferences: The Influence of Offender Personality Traits on Procedural Justice and Shaming. *Justice Quarterly*, 31, 852-881.

Sideris, M. (2015). Restorative Justice: A Movement Whose Time Has Come. *Maine Bar Journal*, 30, 12-15.

Sliva, S. M. & Lambert, C. G. (2015). Restorative Justice Legislation in the American States: A Statutory Analysis of Emerging Legal Doctrine. *Journal of Policy Practice*, 14(2), 77-95.

Tsui, J. C. (2014). Breaking Free of the Prison Paradigm: Integrating Restorative Justice Techniques into Chicago's Juvenile Justice System. *Journal of Criminal Law & Criminology*, 104, 634-666.

Vanfraechem, I., Bolívar Fernández, D. & Aertsen, I. (Eds.). (2015). *Victims and Restorative Justice*. Routledge, 278.

Vanfraechem, I., Pemberton, A., & Ndhinda, F. M. (Eds.). (2014). *Justice for Victims*. Routledge, 426.

[Upcoming] Wadhwa, A. (2016). *Restorative Justice in Urban Schools*. Routledge, 204.

Watchel, T. (2014). Restorative Justice Reform: The System Versus the Lifeworld. *Restorative Justice*, 2, 361-366.

Youf, D. (2014). Justice restaurative à la pjj: Le destin de la mesure de réparation. *Les Cahiers Dynamiques*, 59, 51.

Zehr, H. (2014). *Little Book of Restorative Justice: Revised and Updated*. Goodbooks, 112.

Inscrivez-vous au
Symposium national
sur la justice réparatrice
les 16 et 17 novembre 2015
à Québec

Organisé par le ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface et l'Université Laval

www.snrj-nrjs2015.ca
info@snrj-nrjs2015.ca

Internet Resources / Ressources internet

Some relevant links / Quelques liens pertinents

Alberta Restorative Justice Association: www.arjassoc.ca

Art of Hosting: www.artofhosting.org

Australian Institute of Criminology – Restorative Justice:
www.aic.gov.au/criminal_justice_system/rjustice.html

Canadian Families and Corrections Network / Regroupement canadien
d'aide aux familles des détenu(e)s : www.cfcn-rcafd.org

Canadian Institute for Conflict Resolution / Institut canadien pour la
résolution des conflits : www.cicr-icrc.ca

Canadian Resource Centre for Victims of Crime / Centre canadien de
ressources pour les victimes de crimes : www.crcvc.ca

Canadian Restorative Justice Consortium / Consortium canadien de la
justice réparatrice : crjc.ca

Centre for Peacemaking and Conflict Studies: peace.fresno.edu

Centre for Restorative Justice – Simon Fraser University:
www.sfu.ca/crj.html

Centre for Restorative Justice and Peacemaking – University of
Minnesota: www.cehd.umn.edu/ssw/rjp

Centre international de criminologie comparée:
www.cicc.umontreal.ca

Church Council on Justice and Corrections / Conseil des églises sur la
justice et la criminologie : ccjc.ca

Correctional Service Canada – Restorative Justice / Service
correctionnel Canada – Justice réparatrice: www.csc-scc.gc.ca/restorative-justice

Department of Justice – Policy Centre for Victim Issues / Ministère de
la Justice – Centre de la politique concernant les victimes :
www.justice.gc.ca/eng/cj-jp/victims-victimes

European Forum for Restorative Justice: www.euforumrj.org

Heartspeak Productions: heartsspeakproductions.ca

International Institute for Restorative Practices: www.iirp.edu

Justice Institute of British Columbia – Bibliographies:
www.jibc.ca/library/research-help/bibliographies

Living Justice Press: www.livingjusticepress.org

Mennonite Central Committee Canada – Restorative Justice:
mcccanada.ca/restorativejustice

Parole Board of Canada – Victims of Crime / Commission des
libérations conditionnelles du Canada – Victimes d'actes criminels :
pbc-clcc.gc.ca/victims/victims-eng.shtml

National Association of Community and Restorative Justice:
www.nacrj.org

New Zealand Ministry of Justice – Restorative Justice:
www.justice.govt.nz/policy/criminal-justice/restorative-justice

Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22

Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22



Nova Scotia Restorative Justice Community University Research
Alliance: www.nsrj-cura.ca

Peace of the Circle: peaceofthecircle.com

Public Safety Canada – Restorative Justice / Sécurité publique Canada
– Justice réparatrice:
www.publicsafety.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crrctns/rstrtv-jstc-eng.aspx

Regroupement des organismes de justice alternative du Québec:
www.rojaq.qc.ca

Restorative Christian Ministries – M2/W2 Association: m2w2.com

Restorative Forum: www.restorativeforum.org.uk

Restorative Justice Clearinghouse – Georgia State University:
www.rjclearinghouse.org

Restorative Justice Council: www.restorativejustice.org.uk

Restorative Justice Database – University of Toronto:
link.library.utoronto.ca/criminology/restorative_justice

Restorative Justice in British Columbia: www.rjbc.ca

Restorative Justice International:
www.restorativejusticeinternational.com

Restorative Justice New Brunswick / Justice Réparatrice Nouveau-
Brunswick: www.prjac.ca

Restorative Justice Online: www.restorativejustice.org

Restorative Practices International: www.rpiassn.org

Royal Canadian Mounted Police – Restorative Justice / Gendarmerie
royale du Canada – Justice réparatrice:
www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/ccaps-spcca/restjust-justrepar-eng.htm

Victim-Offender Reconciliation Program Information and Resource
Centre: www.vorp.com

You can find a variety of
restorative justice groups,
resources and information on
social media.

Vous pouvez aussi trouver
une variété de groupes,
ressources et
renseignements en lien avec
la justice réparatrice sur les
médias sociaux.

Facebook, Twitter, LinkedIn,
YouTube

**Restorative
Justice
Week 2015
November 15-22**

**Semaine de
la justice
réparatrice 2015
Novembre 15-22**



For more information about this resource or Restorative Justice Week, contact:

Restorative Justice Unit
Correctional Service Canada
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1A 0P9
Telephone: (613) 947-7309
Fax: (613) 943-2171

restorativejustice@csc-scc.gc.ca
www.csc-scc.gc.ca/restorative-justice

Pour en savoir plus au sujet de cette ressource ou la Semaine de la justice réparatrice, contactez :

Unité de la justice réparatrice
Service correctionnel Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : 613-947-7309
Fax : 613-943-2171

justicereparatrice@csc-scc.gc.ca
www.csc-scc.gc.ca/justice-reparatrice

To register for the National Restorative Justice Symposium

to be held in Québec city
on November 16 and 17, 2015

Co-hosted by ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface and Université Laval

Contact info@snjr-nrjs2015.ca
www.snjr-nrjs2015.ca

Pour vous inscrire au Symposium national sur la justice réparatrice

qui aura lieu à Québec
les 16 et 17 novembre 2015

Organisé par le ROJAQ, L'Autre Avenue,
L'Interface et l'Université Laval

Contactez info@snjr-nrjs2015.ca
www.snjr-nrjs2015.ca